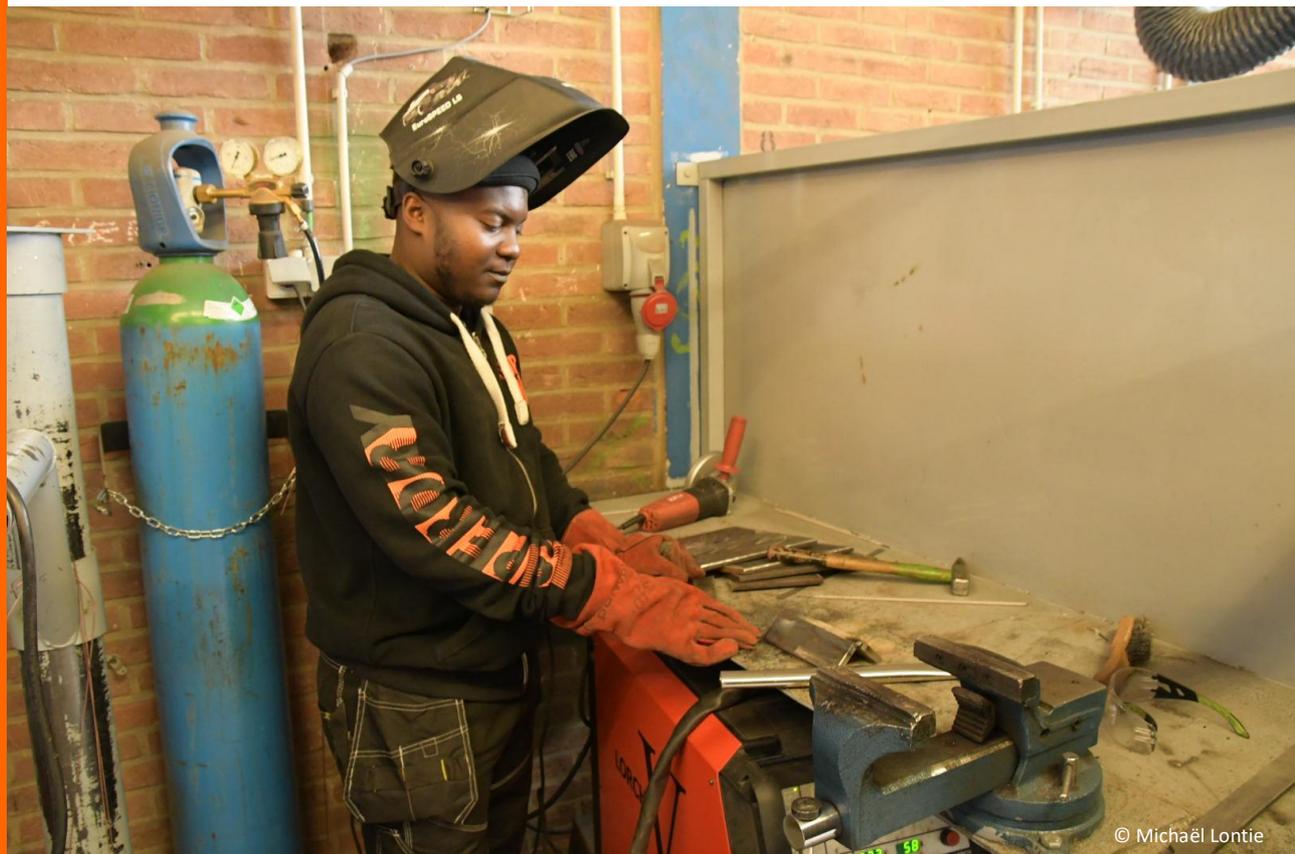


ANNEXE 2 – INTERVIEWS DES ACTEURS DE PREMIERE LIGNE SUR LE COUT DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT



Interviews menées par Anne Floor



Table des matières

Interview A. Stéphanie Degembe, conseillère à la fédération des CPAS de l'union des villes et communes de Wallonie – 22 août 2022.....	3
Interview B. Bernard De Vos, encore délégué général aux droits de l'enfant au moment de l'interview – 20 septembre 2022	8
Interview C. Patrick Magniette, chargé de mission pour le qualifiant à la direction de l'enseignement secondaire de l'enseignement catholique – 20 octobre 2022	11
Interview D. Alain Koeune, président de la Féadi (fédération des associations des directeurs de l'enseignement secondaire catholique) et directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant et Koen Bouillon, son directeur-adjoint pour les filières qualifiantes – 23 janvier 2023	16
Interview E. Christophe Blanckaert, collaborateur ommunication & media au service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale – 17 février 2023	25
Interview F. Christine Mahy, secrétaire générale et politique du réseau wallon de lutte contre la pauvreté et Lula Baguet, chargée de mission projet éducatif particulier (PEP)-aide à la jeunesse ainsi que les trois facilitatrices et facilitateur en prévention des inégalités : Véronique, Geneviève et Jérémy – 21 mars 2023.....	28
Interview G. Françoise Gustin, assistante sociale au service aux étudiants - accompagnement social d'HELMo à Liège - 9 mars 2023.....	39



Interview A. Stéphanie Degembe, conseillère à la fédération des CPAS de l'union des villes et communes de Wallonie – 22 août 2022

Est-ce que les filières techniques ou professionnelles de l'enseignement secondaire sont plus coûteuses pour les familles ?

Les jeunes filles qui se lancent dans la coiffure ou l'esthétique doivent acheter leur mallette avec le matériel de base. Certaines écoles doivent mettre du matériel à disposition pour ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter leur valise de départ, avoir des tarifs préférentiels...

Souvent, le matériel prêté est en mauvais état et les élèves préfèrent avoir leur matériel personnel. On le constate pour tous ceux qui sont dans l'Horeca, il leur faut leur set de couteaux. Ils sont censés l'avoir à disposition. Pour la photographie, oui il y a du matériel à disposition dans les écoles mais il est plus ancien. Ils ont aussi besoin d'un ordinateur. Ceux qui font le dessin de construction doivent réaliser des maquettes, des plans... Et le papier carton une fois qu'il a été découpé, il a été découpé, on ne peut pas le prêter. Ce sont tous des frais qui ne sont pas d'application dans le général car on suit tout simplement les cours avec le matériel mis à disposition et parfois l'achat de manuels scolaires ou autres.

Tout ce qui est lié à la pratique professionnelle engendre des frais : blouse de travail... Il y a des différences entre les filières, en effet, ce n'est pas le cas pour toutes les filières. Il y en a où un simple ordinateur suffit. Tout jeune a besoin d'un ordinateur à partir du secondaire pour effectuer des recherches pour une élocution. Un jeune qui grandit dans une famille où il n'y a pas d'ordinateur ni d'internet, cela met à mal les enfants dès le plus jeune âge.

Observez-vous, dans les CPAS, des demandes de familles pour bénéficier d'un soutien pour couvrir les frais scolaires ?

Nous recevons parfois des demandes des familles pour couvrir les dépenses liées à un voyage scolaire.

Dans la grande majorité des cas, ce sont les étudiants eux-mêmes qui formulent ces demandes. Ils sont le plus souvent majeurs : ils recommencent en 4^e-5^e secondaire et viennent faire la demande pour avoir de l'aide pour l'achat de matériel scolaire.

Il faut rappeler qu'en CPAS, toute personne qui est considérée comme étudiant doit conclure un PIIS : projet individualisé d'intégration sociale. Parmi les PIIS études, 47% des bénéficiaires sont dans l'enseignement supérieur et tout le reste fréquente l'enseignement de promotion sociale, les CEFA, l'enseignement secondaire. L'objectif de l'étudiant : réussir sa scolarité et obtenir son diplôme et en contrepartie le CPAS s'engage à fournir toutes les aides sociales et matérielles nécessaires pour que le jeune réussisse son cursus. Cela passe donc par l'achat du matériel nécessaire que le jeune ne peut pas payer, le CPAS aide beaucoup à ce niveau-là et aussi pour les transports en commun. C'est assez varié. De mon expérience en CPAS, oui nous accordions beaucoup d'aides pour le soutien à la scolarité.

Avez-vous une évaluation chiffrée des prises en charge par le CPAS pour l'achat de matériel scolaire ?

Il n'y a jamais eu d'études sur la prise en charge par les CPAS des frais scolaires de l'enseignement obligatoire. Pourquoi ? Car l'aide sociale n'est pas identique d'un CPAS à l'autre, cela se fait sur fonds propres, il n'y a pas d'intervention du fédéral pour tout ce qui est aide sociale sauf pour certaines aides spécifiques. Cela dépendra des missions prioritaires que chaque CPAS va mettre en avant. Comme ils ne bénéficient pas de remboursement pour ces aides sociales, les CPAS ne les encodent pas dans leur programme d'une manière spécifique. Ils ne savent pas dire précisément pourquoi ils ont attribué les aides sociales. On évite de faire trop d'enquêtes car ils n'ont pas le temps de tout encoder. Cela pourrait être très intéressant. On demande des chiffres et des encodages quand il y a à justifier pour des subsides.

Les aides sociales sont octroyées sur fonds propres et cela dépendra des choix politiques de chaque CPAS. De toute façon, c'est l'état de besoin qui déterminera si le jeune a besoin ou non de l'aide du CPAS. Appréciation au cas par cas de l'état de besoin : loyer plus élevé, frais médicaux importants le mois précédent... on tiendra compte de la situation particulière pour voir si on intervient dans l'achat de matériel. On adapte au besoin, à la situation vécue au moment où la personne introduit sa demande. On ne sait pas chiffrer quelque chose qui est apprécié au cas par cas. C'est la particularité des CPAS d'apprécier au cas par cas.

Avez-vous beaucoup de demandes de soutien pour l'achat de matériel informatique ?

En ce qui concerne l'outillage informatique, nous avons eu, pendant le covid, un surcroît de demandes des usagers des CPAS. Parfois, il y avait un ordinateur dans les familles mais pas de webcam, de casque ou de micro. Ou un seul ordinateur par famille pour plusieurs enfants devant suivre de l'enseignement en distanciel. Depuis, des fonds ont été débloqués au niveau fédéral et régional. Un équipement s'est fait à ce moment-là.

Moi je pars du principe que tout le monde devrait avoir un ordinateur. On ne peut pas se rendre en bibliothèque communale tous les jours pour taper son devoir ou rester en centre informatique à l'école pour le faire. On a moins de demandes actuellement pour les équipements informatiques car il y a eu une explosion des demandes pendant le covid. Certaines écoles ont également mis des choses en place à ce niveau-là.

Avez-vous des retours de familles qui disent avoir poussé leur enfant à renoncer à certaines filières car celles-ci étaient trop coûteuses ?

Si c'est le cas, les travailleurs sociaux ne me l'ont jamais remonté. Cela doit certainement arriver. Je ne suis pas sûre que cela soit le public qui est aidé chez nous. Cela doit être le public qui est entre les deux ; il n'est pas assez précarisé que pour être dépendant du CPAS, ce sont des personnes qui sont dans le battement où elles n'ont droit à presque aucune des aides possibles ou alors c'est le public qui ne veut pas passer la porte du CPAS. A partir du moment où un jeune est aidé et suivi par le CPAS, celui-ci doit lui permettre d'acquérir le matériel nécessaire.



Est-ce que le CPAS pourrait refuser l'achat de matériel parce que l'école met en place un système de prêt de matériel ?

Je n'ai jamais été sollicitée pour pareil cas. Je n'ai jamais vu de cas où le CPAS refusait l'achat de matériel car il y avait un système de location de matériel. Je ne suis pas au courant de cela. Le CPAS peut conseiller l'achat en seconde main ou un fournisseur moins coûteux. Dans certains cas, ils ont des barèmes par matériel. C'est ce qui a été fait pour les ordinateurs mais on tient cependant compte de la filière. Par exemple, si l'élève suit des études d'infographie, il aura besoin d'un matériel plus performant et donc plus coûteux.

Le CPAS fournit l'aide nécessaire pour suivre des études ; si le jeune veut un matériel spécifique plus coûteux, à lui de payer la différence.

Les personnes qui travaillent dans les CPAS sont-elles au courant de la législation sur les frais scolaires autorisés et interdits ?

Elles devraient être au courant de cette législation. Maintenant, elles ont tellement de questions différentes à connaître et à traiter. Elles ne peuvent pas être à la pointe de tout. Il y a des bénéficiaires qui sont aidés par le CPAS mais qui ne demandent pas d'intervention pour les frais scolaires. Il y a beaucoup de cas qui doivent passer inaperçus. Même les parents ne sont pas au courant de cette gratuité sur les frais scolaires.

Quelles améliorations suggèreriez-vous au niveau des allocations d'études ?

Soit on en fait une généralité et certains étudiants vont en profiter davantage.

Soit on cherche les spécificités (établir un cadastre du coût de filières qualifiantes) et cela générera un travail colossal pour les administrations.

Cela pourrait plutôt passer par les écoles qui sont au courant du coût de leurs filières. On procéderait alors à un refinancement des établissements scolaires pour les fournitures en direct. Des services sociaux pourraient être créés pour les écoles même si c'est un service social pour plusieurs écoles d'un même territoire ou alors on pourrait développer cette mission au sein des CPMS.

Cela doit passer par un refinancement des structures à qui on demanderait de prendre en charge ce service social ou de créer de nouvelles structures. Un service social serait utile à beaucoup de niveaux. On le voit bien, au niveau de l'enseignement supérieur, ils conseillent et guident pour les aides financières, mais ils font aussi un accompagnement psychologique, de la guidance, de l'orientation.

Cela pourrait être mutualisé sur un territoire avec des financements comme dans le supérieur. Lors du confinement, la FWB a débloqué des fonds pour l'aide alimentaire à l'attention des étudiants et ce sont les services sociaux des HE (hautes écoles) et des universités qui ont redistribué auprès des étudiants.

Dans ces services sociaux, il y aurait un (e) assistant (e) social (e) qui analyserait les besoins et les demandes des familles. Ces personnes-là des services sociaux pourraient cibler les filières qui en ont besoin. Des conditions d'octroi seraient à respecter : boursier



ou non ? Si vous êtes boursier, on peut regarder pour une aide pour l'achat de matériel scolaire.

Il y aussi un certain nombre de familles qui dépassent de peu le plafond et ne reçoivent pas la bourse alors que leur enfant fréquente des filières coûteuses en matériel.

On pourrait aussi compenser à ce moment-là en participant à l'achat du matériel via ces services sociaux. Il faudra de toute façon fixer des critères et un plafond au-delà duquel il n'y aura pas d'intervention.

Avec les caisses de solidarité, les écoles rencontrent aussi des difficultés pour savoir où placer le curseur. Quelles familles soutenir via ces caisses de solidarité, sur base de quels critères ?

En effet, est-ce que les écoles vont donner d'office à ceux qui osent demander ? Les écoles pourraient demander des documents leur permettant d'apprécier la situation financière de la famille comme la fiche de paie, l'avertissement extrait de rôle ou même la preuve de la perception de la bourse d'études, mais elles ne peuvent pas les exiger. Comment faire avec les familles qui refusent de fournir ces informations ? Les parents peuvent les fournir sur base volontaire. Envisager une attestation sur l'honneur de la part des parents ? Tout cela n'est pas encadré par une réglementation. Par ailleurs, il y a le RGPD à respecter. Il y a aussi toute la question du traitement de ces données. Cela reste des informations assez sensibles. Qui va gérer cette caisse de solidarité ? En tant que parent, on n'a pas envie que les autres parents ou la direction soient au courant de nos difficultés financières. Beaucoup rechignent à faire cette démarche.

Avoir un service externe délocalisé pourrait faciliter les démarches des parents. Une difficulté va cependant subsister, c'est celle d'abattre les préjugés sur les aides sociales et les services sociaux. Les écoles informent les parents de la possibilité de demander de l'aide si leur enfant fréquente des filières coûteuses. Les parents sont ainsi au courant que l'aide existe, qu'il y a des permanences, un numéro de téléphone, une adresse mail où les demander. On ne va pas non plus tout faire à leur place. Il faut aussi que les gens viennent demander. Nous devons les informer qu'une aide est disponible ; à eux ensuite de la demander ou non. En augmentant la bourse pour tout le monde, on risque de ne pas atteindre le public cible et de toucher combien d'autres qui n'en ont pas réellement besoin.

Hormis les aides matérielles, quelles seraient les autres missions de ces services sociaux ?

Aider à introduire une bourse. On observe que les parents ne sont pas au courant ou n'y arrivent pas. Les services pourraient être un relais pour rediriger vers d'autres services comme le CPAS.

Rôles de ces services sociaux : informer, conseiller, aider et guider pour les démarches. Guidance et accompagnement vers les services. Créer un relais entre les écoles et les autres institutions pourrait être précieux.



Conclusion

J'observe l'importance de travailler en synergie entre services sociaux des HE et des CPAS. Nous poursuivons le même objectif : aider les jeunes en leur fournissant toutes les aides possibles pour qu'ils réussissent leurs études. En développant une meilleure connaissance et compréhension de l'univers de l'autre, c'est tout bénéfique pour l'utilisateur.

Interview B. Bernard De Vos, encore délégué général aux droits de l'enfant au moment de l'interview – 20 septembre 2022

Que pensez-vous du système actuel des allocations d'études dans le secondaire ?

De manière générale, les allocations d'études sont très connues dans le supérieur et très peu dans le secondaire. Il faudrait passer à une automatisation des droits en se basant sur l'avertissement extrait de rôle. Il est fondamental que les gens qui peuvent bénéficier de ces aides soient correctement informés ou qu'ils aient droit directement et automatiquement à ces aides. Individualisation et automatisation des droits. Ce qui est certainement à améliorer : publicité, information et automatisation

Selon le DGDE, est-ce que les frais scolaires spécifiquement liés aux options techniques et professionnelles sont plus onéreux pour les familles ? Le coût de la scolarité d'un élève qui poursuit ses études dans le qualifiant est-il plus élevé que pour un élève qui poursuit son cursus dans l'enseignement général ?

Les filières techniques et professionnelles de l'enseignement qualifiant sont devenues par la force des choses des filières de relégation fréquentées majoritairement par les enfants des familles pauvres (voir la page 41 des indicateurs de l'enseignement : corrélation entre les filières et le niveau socio-économique).

L'enseignement qualifiant est fréquenté en majorité par des enfants de familles pauvres et c'est aussi un enseignement par dépit. Les filières sont généralement chères dans le qualifiant et, comme ils y arrivent par dépit, les enfants papillonnent.

Intuitivement, je pense que les élèves qui sont exclus du général vont aller d'abord en techniques de bureau car c'est le plus proche du général et qu'ils ne doivent pas se salir les mains. Par chance, cette filière ne nécessite pas un investissement trop onéreux de la part des familles. Or si l'élève rate aussi en techniques de bureau, cela lui fait un deuxième déclassement qui devient très cher car ils vont devoir acheter du matériel onéreux : cape de coiffure, ciseaux... Il n'est pas toujours facile de trouver ce matériel d'occasion. Électricité et plomberie : pinces...

Au niveau légal, l'école ne peut pas imposer l'achat de matériel ni d'équipement personnel, elle peut proposer à l'achat. Et si les parents refusent, l'école doit mettre en place un système de location. Quels sont vos retours des parents par rapport à cela ?

Je ne suis pas certain que l'on impose l'achat du matériel aux parents mais la pression est énorme dans toutes les sections professionnelles. Les familles veulent donner les meilleurs outils pour réussir et même s'il y a un système de prêt à l'école, pour encourager le gamin, les familles sont prêtes à se saigner pour payer du matériel pour que leur enfant réussisse. Les déceptions sont énormes quand l'enfant change d'orientation. C'est incontournable qu'il y a une pression, mais d'où vient-elle ? Les familles se sentent obligées d'acheter, cela je te le confirme.



La pression vient-elle des écoles ? Du conformisme des familles ? Des enfants eux-mêmes qui ne veulent pas de matériel abîmé ? Je ne serais pas surpris que cela soit un mélange de tout.

En questionnant des directions d'écoles du qualifiant, elles me disent que la scolarité de leur élève ne coûte pas plus cher que pour un élève de la filière de transition car ils n'ont pas d'achat de manuels scolaires ni d'ordinateur. Il y a aussi des filières qui ne nécessitent pas d'achat de matériel supplémentaire comme techniques de bureau, tourisme... Quel est votre avis sur cette question ?

J'ai le sentiment que l'enseignement professionnel est plus cher que l'ordinaire. Et chaque fois que je le dis, tout le monde me confirme que l'enseignement professionnel est plus cher que le qualifiant, personne ne me contredit que ce soit le réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ATD Quart monde, LST....

La question de l'argent pollue toutes les relations pédagogiques au sein des écoles : entre les élèves et les enseignants, entre les parents et les enseignants, entre la direction et les parents. Quand tu sais que tu es sous la menace d'avoir un huissier de justice à la maison, tu ne vas pas chercher le bulletin de ton enfant à l'école.

Selon le DGDE, quelle seraient les solutions pour soutenir les familles par rapport au coût de la scolarité dans le qualifiant ?

Automatisation des droits, recul de l'âge du choix : ne pas permettre que les enfants s'orientent dans un enseignement qualifiant alors même qu'ils n'ont pas touché à toutes les sphères d'apprentissage.

Le tronc commun, c'est ce qu'il faut pour rétablir de l'équité. L'enseignement qualifiant coûte très cher et ce n'est pas seulement pour le matériel, c'est plutôt la logique des réseaux. Chaque réseau veut sa section plomberie..., l'enseignement qualifiant est un gouffre. En termes de respect des droits de l'enfant, ces enfants sont dans des filières scolaires qu'ils n'ont pas choisies, ils apprennent des métiers qu'ils n'ont pas envie de pratiquer alors que d'autres sont dans l'enseignement de transition apprennent des choses qui n'ont pas de sens non plus.

Il ne faut pas refinancer l'enseignement mais réinvestir dans l'enseignement autrement. Il faut passer d'un système à un autre plus performant et plus respectueux des enfants. Il faut tout réorganiser. Notre enseignement est très bien financé par rapport aux autres pays.

Il faut se poser la question de combien coûte cette forme d'enseignement et de ce qu'elle rapporte en terme sociétal. Selon moi, le bilan est assez mitigé.

Avoir un tronc commun pluridisciplinaire où le jeune touche à des outils techniques, intellectuels jusqu'à 15 ans et ensuite, soit il se lance à fond dans un métier particulier pendant trois ans et il en sort en étant un bon professionnel avec quelqu'un qui a décidé de faire cela, soit il est plutôt dans l'intelligence abstraite et il fait l'université. Cette école d'après TC doit permettre à chacun de se lancer vers une voie qu'il a choisie. J'ai visité des systèmes similaires en Norvège, Finlande et au Québec et je crois à ce modèle-là. Je ne vois pas d'autres solutions. Il faut permettre de découvrir d'autres formes d'intelligence,



d'autres capacités et d'arriver à un moment où chacun choisit positivement une section et une filière qui sera valorisée de valeur équivalente. S'ouvrir vers d'autres réalités que simplement l'intelligence abstraite.

Comment font les autres pays pour soutenir financièrement les parents d'élèves qui choisissent les filières qualifiantes ?

En Finlande, l'enseignement est totalement gratuit, même les repas de midi. Les parents n'ont rien à payer. Pour les autres pays (Québec, Norvège), je ne sais pas. En Finlande, le bien-être à l'école est aussi plus poussé que chez nous. Ils n'ont pas autant de cours que chez nous, ils ont beaucoup plus d'activités artistiques, culturelles, sportives. Il faut aussi faire cela au niveau du TC en Belgique : ouvrir les portes des écoles aux acteurs de l'éducation non-formelle et travailler sur les rythmes scolaires quotidiens et hebdomadaires. 30 à 40 % font des activités extra scolaires alors que les autres traînent.

Avez-vous beaucoup de plaintes dans vos services par rapport aux frais scolaires ?

Nous recevons des plaintes, des questions qui arrivent et on relaie aux services de 1^e ligne. Même les 5 euros pour la piscine, financièrement, c'est parfois très compliqué pour les familles avec plusieurs enfants. C'est l'idée de mettre des relations marchandes dans les écoles et cela ne devrait pas exister. Et cela c'est sans parler des voyages scolaires

Que faire pour que des enfants n'aient pas à renoncer à des filières qui seraient trop coûteuses ?

Mieux faire connaître le système des allocations d'études et les majorer en fonction des filières. Si une filière plus chère qu'une autre, il faut augmenter le montant de l'alloc d'études. Il faut travailler sur un principe d'équité et non un principe d'égalité. Il faut cibler.

Si les études professionnelles sont réellement plus coûteuses pour les familles, il faut que les familles soient libérées de ce poids-là. Sinon, c'est encore une couche supplémentaire d'iniquité qui se met en place car non seulement, les élèves sont orientés dans des filières non choisies ou qu'ils n'auraient pas choisies s'ils avaient été mieux épaulés pendant leur enseignement commun et, en plus, c'est coûteux, alors c'est la double peine.



Interview C. Patrick Magniette, chargé de mission de mission pour le qualifiant à la direction de l'enseignement secondaire de l'enseignement catholique – 20 octobre 2022

Y a-t-il vraiment un surcoût pour les familles d'élèves fréquentant les options du qualifiant (technique de qualification et professionnel) ?

Difficile de répondre de manière unilatérale. Pour obtenir un paysage correct des frais du qualifiant, il doit être contrasté. Le mode de gestion des écoles est le plus important en la matière.

En général, **au 2^e degré**, ce sont les écoles qui mettent à disposition le matériel. Elles sont conscientes des risques de changement d'orientation en cours ou en fin de cycle. L'outillage aussi est moins onéreux au 2^e degré. Le principe de base est le suivant : tant que le métier n'est pas vraiment défini, les écoles prêtent tout et ensuite, quand le métier est défini, on donne l'équipement de base.

Par exemple, au sein de l'école où je travaillais, on ne demandait pratiquement pas d'outillage au 2^e degré, il était fourni via un système de location avec caution. Prenons le cas de l'hôtellerie et de l'achat des couteaux. Au début, on ne demandait pas aux élèves d'acheter une panoplie de couteaux professionnels. On organisait aussi une foire au matériel pour celui qui pouvait être revendu. Cela donnait beaucoup de travail aux économes...

En revanche, pour l'EPI¹, comme il est individuel, il est à charge des parents dès le début du 2^e degré et cela amène un surcoût. Le conseiller en sécurité nous conseillait sur le type d'EPI que chaque élève devait avoir. Dans les entreprises, l'EPI est à charge de l'employeur.

En cuisine, par exemple, toutes les tenues de protection exigées par l'AFSCA en cuisine sont personnelles, cela engendre évidemment un surcoût pour les familles. La question de cet EPI ne se pose évidemment pas pour toutes les options. Il y a une véritable disparité.

En revanche, **pour les élèves du 3^e degré et de 7^e année**, il y a effectivement un surcoût par rapport à l'enseignement de transition pour le matériel. Nous proposons un prix de gros aux parents en passant par une centrale de marché ou via des appels d'offres pour avoir un prix minimum. Les écoles ne prennent aucun bénéfice, ce sera facturé au prix coûtant et sans obligation, avec une recherche du meilleur équilibre entre prix et qualité. Les écoles cherchent à privilégier la qualité pour que l'outil dure pendant toute la formation plutôt que d'acheter en grande surface. Il y a cependant des disparités en fonction des options.

Si vous êtes en professionnel vente, il y a peu de matériel à acheter. Si c'est menuiserie ou soudure ou hôtellerie, l'EPI coûte et une coutellerie coûte très cher. Secteur artistique : infographie : matériel conséquent, il doit aussi s'équiper de matériel à la maison pour évoluer. Options sportives, nouvelles options liées aux métiers de la sécurité : coût élevé aussi pour les familles

¹ Équipement de protection individuelle.



Vous me direz qu'un élève dans la qualifiant n'a pas besoin d'un ordinateur. Mais si, il en a besoin car l'accès au numérique fait aussi partie de leur formation. Nos formations sont qualifiantes pour un métier, mais ils ont aussi des cours généraux pour lesquels ils auront besoin de l'ordinateur.

Il faut aussi ajouter, au coût du matériel et de l'EPI, les frais de transport pour se rendre sur les lieux de stage. A l'heure actuelle, les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de stage sont supportés par les parents (ou l'élève lui-même via sa rétribution quand il est en alternance) ou parfois par l'école quand c'est nécessaire. Pour se rendre au CTA ou vers un centre de compétences reconnu par la CF, les frais de déplacement sont remboursés. C'est le rôle du chef d'atelier d'introduire la demande. Lors des stages, l'EPI est fourni par l'entreprise.

Pour les élèves en alternance, les possibilités de déplacement sont une des premières difficultés pour trouver un stage.

Le décret gratuité parle du prêt d'EPI et de l'outillage et propose l'achat via des achats groupés facultatifs. Est-ce réalisable de demander aux écoles de prêter des EPI alors qu'ils sont individuels ?

Tout dépend de l'équipement. Les lunettes de protection, oui on peut les prêter. Pour le costume du cuisinier avec la charlotte, se pose la question de la taille et de la lessive. En imposant ainsi le prêt, on atteint les limites des capacités des écoles dans certains cas. Pour l'achat, l'école peut avancer l'argent et permettre d'étaler le paiement parfois même sur 2 ans avec le risque si l'élève change d'option de ne pas récupérer l'argent. Il y a aussi des élèves qui ne peuvent pas payer. On arrive au 3^e degré, l'élève en soudure a besoin d'un casque automatique qui noircit en fonction de l'intensité du soudage, cela devient plus cher. Toutes les écoles que je connais essaient de limiter les frais au maximum et de les répartir sur plusieurs années (5-6 et 7) avec toujours la possibilité de prêt à l'élève.

Un élève dans le qualifiant au 3^e degré travaille aussi en dehors de l'école en jobant en été. Du coup, avoir son propre matériel est un avantage. Ce prêt de matériel ne pourrait-il pas désavantager certains élèves ?

Les élèves de 5 et 6 se débrouillent eux-mêmes pour avoir leur matériel. Ils prennent des jobs étudiants qui ont souvent rapport avec leur formation. On fait plus attention au matériel qui vous appartient qu'à celui prêté par l'école

Avez-vous rencontré des familles qui étaient incapables de payer la matériel ou l'équipement individuel pour leur enfant ? Comment réagissiez-vous ?

J'ai été directeur d'une école secondaire générale, technique et professionnelle pendant 15 ans. Des parents venaient m'expliquer leur situation financière et cela restait entre nous. C'est dur pour un parent de venir demander ainsi l'aide de l'école pour payer un marteau à son fils. Je n'ai jamais vu personne qui jouait avec cela. On a toujours trouvé des solutions. Pour les familles particulièrement précaires, je proposais un étalement des frais sur plusieurs années avec le risque de ne pas être remboursé. Jamais ce volet financier n'a empêché un élève de terminer sa scolarité dans mon école et c'est là que les réglementations ont leurs limites. Il faut interroger ces limites avec précision.

Est-ce une bonne pratique que d'avoir un reliquat dont on sait que cela sera des créances que l'on ne pourra jamais recouvrer ?



Le DGDE constate que les parents se coupent en quatre pour outiller et équiper leur enfant. D'où vient la pression ? Des parents qui veulent soutenir leur enfant ? Des enfants eux-mêmes ? Des écoles ?

C'est un mix de tout cela. Je pense que, pour beaucoup de parents, c'est un échec parental de voir son enfant aller dans le professionnel. Il y a la volonté aussi d'aider leurs enfants et de leur rendre une fierté qu'ils auraient perdue. La pression est sans doute aussi mise par les écoles car les élèves ont besoin de matériel individuel. Je n'y vois pas nécessairement quelque chose de négatif, je pense que c'est la reconnaissance du bien-fondé du métier que l'élève apprend. Il doit être bien équipé pour pouvoir bien apprendre son métier.

Tu n'as pas ton matériel, tu vas à l'étude ou tu n'as pas ton matériel, tu en as à prêter et tu vas me faire un travail en plus et l'élève continue tout de même à apprendre. On lui apprend l'obligation d'avoir son matériel. Il faut aussi apprendre à aller chez son patron avec une tenue de travail correcte.

Heureusement que les parents sont plus que partenaires. Contrairement à l'image parfois véhiculée, il y a beaucoup plus de collaboration entre les écoles, les parents et tous les services que la foire d'embrouille que l'on en fait comme description. Mais cela demande un travail qui stricto sensu n'est pas dans le « core business » de l'école.

Que les règles soient établies de manière plus proche de la réalité, cela fera du bien à tout le monde. L'inégalité de traitement vient du fait d'assumer des choses qui ne sont normalement pas du chef de l'école.

Comment voyez-vous les conséquences de la crise énergétique sur les portefeuilles des écoles et des familles ?

Avec la crise énergétique, les parents et les écoles ne pourront plus payer. La part énergétique est immense dans le budget d'une école et encore plus pour une école de qualification. Il y a des grands ateliers où il faut minimum 15 degrés pour ne pas se couper les doigts. Les machines utilisent de l'énergie plus qu'un TBI² avec une lampe. L'école, c'est une petite société et elle rencontre les mêmes difficultés que dans la société. Le but du jeu est de passer outre ces difficultés et de réaliser sa mission essentielle : former des citoyens, adultes responsables bien formés du point de vue général et professionnel, et des citoyens capables de penser et qui vont permettre que la société s'améliore.

L'enseignement qualifiant coûte en termes d'équipement des écoles

Les fonds d'équipement interviennent pour 80 à 90 % de l'équipement de l'école, par exemple pour l'achat d'une cuisine de collectivité. Il reste toujours 10 à 20 % que l'école doit financer via ses frais de fonctionnement. Pour un élève qui fréquente la filière professionnelle, les frais de fonctionnement sont sûrement plus élevés que pour un élève de transition mais pas au regard des investissements à consentir. Il y a aussi toute la problématique de la maintenance industrielle

Le consommable : menuisier : on doit acheter du bois pour s'exercer. Hôtellerie : on peut combiner à de la vente des produits tout en respectant nos accords avec l'Horeca pour ne pas faire de concurrence déloyale avec des gens qui accueillent nos élèves en stage.

Il y a une intervention des secteurs professionnels pour les formations en alternance. Le fonds de la construction fournit du matériel pour les écoles : soutien pédagogique pratique. Le Fonds de la logistique et des transports paye le permis de conduire poids

² Tableau blanc interactif.

lourd. Le futur conducteur d'engins agricoles qui suit sa formation en alternance voit son permis payé par le secteur et en plein exercice, il paie 100 euros au lieu de 450. Les secteurs professionnels constituent une aide réelle pour les écoles. Cela permet d'avancer pour le bien des élèves et de leur futur ouvrier.

Quel pourrait être l'impact financier du PEE pour les familles d'élèves qui fréquentent l'enseignement qualifiant ?

On espère qu'avec la montée du Tronc Commun (TC), le choix soit mieux réfléchi grâce aux référentiels d'aide à la formation manuelle, technique et numérique. Avec le TC, en 4^e on entre dans le métier avec la possibilité d'encore bifurquer en 5^e. Les parents auront tout de même une année en moins d'équipement à payer vu qu'il n'y aura plus de 3^e. Cependant, selon moi, même si la 4^e est qualifiante dès le départ, il faudra toujours faire la différence pour l'EPI et l'outillage en veillant à la mise à disposition ou à la location plutôt qu'à l'achat.

L'interaction du numérique est importante dans le TC : utiliser un ordinateur de manière raisonnée et complète mérite un vrai apprentissage.

Il faut savoir qu'avec le PEE, les heures de stage vont encore augmenter. En effet, tous les nouveaux profils qualifiants prévoient un nombre minimum de semaines de stage (18 semaines sur les trois ans). Les frais de transport à charge des familles vont donc augmenter par rapport à la situation actuelle.

Quelles sont vos pistes pour que l'enseignement qualifiant reste accessible à toutes les familles ?

- Faire un catalogue des bonnes pratiques des écoles : bourse de seconde main...
- Faire un catalogue des interventions possibles des secteurs professionnels car cela ne se sait pas assez.
- Sortir de la gestion au cas par cas des situations financières difficiles des familles qui osent demander de l'aide directement aux écoles (souvent via la direction) pour aller vers un système de fonctionnement qui soit valable pour le plus grand nombre. Si on veut aider tous les élèves d'égale façon, on doit mettre chaque élève à égalité de traitement avec un autre. Le système des bourses d'études me semble le plus correct et respectueux des parents.
- Introduire le remboursement des frais de déplacement pour se rendre aux stages dans le dispositif des allocations d'études : les stages sont obligatoires, ils font partie de la formation. C'est une base commune pour tous : le nombre d'heures de stage est défini dans le profil de certification. C'est coulé dans la loi.
- Moduler les bourses d'études par rapport au coût des filières avec le bémol qu'en fonction de la finalité de la formation, il y a des exigences très différentes en termes de matériel. Et cela c'est un problème pour le législateur pour instaurer un système qui soit juste pour tout le monde. Il y a 150 options différentes et une cinquantaine avec des finalités, il faudrait faire une analyse très complexe et il en ressortirait certainement de très grandes disparités.
- Etablir un répertoire régional des services de première ligne à distribuer aux parents : remettre en avant les services de proximité et sortir du tout en ligne. Le tout en ligne fait partie de la simplification administrative mais cela ressemble plus à de la disparition administrative. Les parents sont souvent perdus. Les jeunes s'en sortent mieux, ils sont nés avec un smartphone entre les mains.



Est-ce que les parents qui s'adressaient à vous pour des questions financières étaient au courant de l'existence des allocations d'études ?

Les parents en grande précarité qui y auraient droit sont perdus au niveau administratif. Et les parents qui s'en sortent administrativement, bien souvent n'y ont pas droit ou alors les montants sont très faibles.

Il y a un réel besoin d'aide administrative pour les parents d'élèves du secondaire : il manque un service d'accompagnement pour aider lors des démarches pour introduire une bourse d'études, faire connaître les services de 1^e ligne, démystifier le CPAS. Il y a des services auxquels les parents pourraient recourir mais ils ne les connaissent pas.

Les acronymes n'aident pas et les représentations non plus, notamment celles liées au CPAS.

Ce serait plus facile pour les parents d'appeler directement la bonne personne qui leur donne rdv et les aide physiquement à remplir le formulaire d'allocations d'études. C'est idéaliste. La simplification administrative selon moi, c'est pouvoir repérer facilement la personne qui va pouvoir nous aider et aussi ôter les images vieillotées qui font du mal à l'enseignement, l'entreprise, le service public.

Moi, je renvoyais directement au tissu social avec des noms de personnes : AMO, Infor Jeunes, CPAS, maisons de jeunes...

Que pensez-vous de cette proposition de la Fédération des CPAS de demander la création de services de 1^e ligne qui gèreraient par exemple 10 écoles de la région et où les parents pourraient se rendre pour toute aide ?

Je trouve que ce serait vraiment une bonne idée. Dans les documents remis à la rentrée scolaire, on réfèrerait les parents vers ce service de 1^e ligne. Les profs du qualifiant ont aussi un rapport très proche avec leurs élèves et peuvent renvoyer à ce service de 1^e ligne. Les profs ont un rôle très important à jouer dans la diffusion de l'info.

Est-ce que les CPMS pourraient jouer ce rôle ?

Est-ce que cela fait partie de leurs missions décrétales ? Je ne connais pas précisément leurs missions et je ne peux pas répondre à leur place. La problématique est peut-être alors le nombre d'élèves dont ils doivent s'occuper.

S'il y a un (e) AS dans un CPMS, elle a alors la connaissance du tissu social autour de l'école qui peut aider les parents. Mais c'est toujours une démarche plus une démarche plus une démarche. C'est plus facile pour les parents de recevoir une aide immédiate dans un seul endroit.



Interview D. Alain Koeune, président de la Féadi (fédération des associations des directeurs de l'enseignement secondaire catholique) et directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant et Koen Bouillon, son directeur-adjoint pour les filières qualifiantes – 23 janvier 2023

Est-ce que, dans votre école, les parents achètent l'outillage et les équipements de protection pour leur enfant ? Y a-t-il un système de location ?

Koen Bouillon (KB) : pour l'outillage, il n'y a, a priori, pas d'obligation d'achat. Dans certaines options, il y a la possibilité de se constituer un stock d'outils tout au long du parcours mais sans obligation. En revanche, pour les tenues, on demande aux élèves de les acheter. Pour la plupart des options³ que nous organisons, cela se limite à des chaussures de sécurité et un vêtement de travail conforme : salopette une pièce ou un pantalon et une veste. Nous leur proposons des fournisseurs avec lesquels nous avons négocié les prix : achats groupés. Salopette entre 20 et 30 euros et chaussures de sécurité entre 20 et 30 euros. Ce sont des fournisseurs locaux car il y a un service après-vente, il faut essayer les vêtements. C'est un service que l'on propose et ce n'est pas une obligation. Les parents commandent les tenues à l'école, elles arrivent à l'école, l'élève les essaie et si cela ne convient pas, il y a des échanges.

Pour les parents qui ne savent pas payer, comment faites-vous ?

KB : Notre école accueille dans l'ensemble de ses options techniques et professionnelles un public qui a un indice socio-économique de 3, c'est donc un public fragilisé. Nous sommes à discrimination positive. Possibilité de faire des échelonnements de paiement. Nous n'encourageons pas le système de location car les élèves eux-mêmes n'en veulent pas et c'est surtout lié à des questions d'hygiène, surtout pour les chaussures. On a ce paradoxe que les élèves oublient souvent leurs tenues, on en a à disposition à prêter, mais ils n'en veulent pas.

Pour l'outillage, on propose des listes d'outils pour constituer leur coffre à outils, principalement dans les trois options de construction, en menuiserie, mécanique et en cuisine (couteaux). Cela reste une proposition et, là encore, ce coffre à outils est intimement lié à la construction du projet professionnel de l'élève : c'est aussi une façon pour lui de devenir un professionnel, un homme de métier. Ils ont envie d'avoir leur propre matériel et on voit la différence entre l'élève de 3^e qui n'a presque pas d'outils et celui de 6^e qui arrive fièrement avec son coffre quand il a des jours d'atelier. En aucun cas, c'est obligatoire. Si l'élève ne l'a pas, l'école en met toujours à disposition.

³ En TQ, au 2^e degré : techniques sociales et d'animation/électromécanique

En TQ au 3^e degré : techniques sociales/agent d'éducation/électricien automatique

En professionnel : vendeur-euse/aide-familiale/maçon/menuisier intérieur et extérieur/mécanicien d'entretien automobile/ restaurateur

En 7^e année gestionnaire petites entreprises/ complément en électricité de l'automobile/complément en rénovation et restauration de meubles/ouvrier en rénovation et restauration de bâtiments/aide-soignante



Au niveau du matériel prêté par les écoles, observez-vous que les élèves préfèrent avoir leur propre outillage car celui de l'école n'est pas toujours en bon état ou pour d'autres raisons ?

KB : Oui, il y a des élèves préfèrent travailler avec leurs propres affaires. Ce n'est pas égalitaire mais je n'ai jamais entendu que cela entraînait des jalousies.

Comment cela se passe-t-il en stage au niveau de l'équipement et du matériel ?

KB : Le lieu de stage prête les deux. Particularité pour la section restauration : il faut des vêtements de protection qui doivent être en plus reconnus par l'AFSCA pour des questions d'hygiène. Il y a donc deux normes à respecter : Sécurité et hygiène. En plus, l'élève va aller en salle et en cuisine, il faut donc deux fois des vêtements. Pour les couteaux, on les propose mais il faut reconnaître que beaucoup d'élèves les commandent tout de même. On a aussi un système d'achats groupés. On prête les couteaux, donc si le lieu de stage exige des couteaux personnels, l'école peut prêter mais je n'ai jamais entendu l'enseignant responsable de cette section me parler de cela.

Qu'est-ce qu'il en est de l'équipement informatique pour vos élèves de qualification ?

Alain Koeune (AK) : toute l'école s'est engagée dans le projet one ton one il y a déjà 3 ans avec Educ It. Tous les élèves de l'école des sections général, qualification et professionnel ont un chrome book. Cela permet dans la section garage d'avoir des logiciels très pointus. Ils peuvent tous travailler sur le matériel informatique. Effet intéressant : le fait de proposer le chrome book par un système de leasing et avec en plus l'intervention de la FWB fait que cela n'est finalement pas si coûteux. C'est une aide à la famille entière dans certains cas, cela permet un accès au numérique pour la famille. Cela va à l'encontre de la discrimination.

Manuels : En TQ, il y a des livres. En P, il y en a deux en langues et en sciences. Mais il y a tout de même des photocopies. A travers le chrome book et les classes virtuelles, il y a toute une série de documents qui sont mis directement à disposition de l'élève. Le journal de classe se trouve sur Smartschool ainsi que les bulletins.

Observez-vous une différence entre les coûts de scolarité pour les élèves dans la filière transition et dans la filière qualifiante ?

AK : Oui et la différence est due à tout ce qui est équipement. Même si ce n'est pas obligatoire, même s'il y a des systèmes alternatifs, il y a des coûts qui sont naturellement plus élevés que dans le général où on a juste besoin du chrome book, d'un bic et de papier. Il y a aussi les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de stage, cela fait partie du coût supplémentaire. Et en plus, globalement le système qualifiant accueille des élèves de niveau socio-économique un peu plus faible que dans le général et même beaucoup plus faible dans le cas de notre école. Cela augmente donc la difficulté pour les familles car ce sont des familles déjà précarisées qui sont confrontées à un coût de scolarité plus important. Pour compléter, c'est vrai aussi que, pour certaines activités dans le qualifiant comme les voyages, on va proposer des choses moins onéreuses que dans le général.



KB : on propose moins d'activités payantes. On fait attention à ce que l'on peut proposer comme activités culturelles ou extrascolaires aux élèves du qualifiant.

Apportez-vous de l'aide aux parents pour l'introduction des allocations d'études ?

KB : en début d'année, c'est une bonne part du travail de la secrétaire des élèves qui accueille les élèves et leurs familles dans son bureau. Elle ne le fait pas à leur place mais elle aide. Le chrome book facilite les choses pour introduire le formulaire en ligne. Les référents numériques font aussi toute la procédure avec les parents pour commander le chrome book.

AK : on voit une différence avec l'implantation du général où il y a aussi des personnes ressources qui peuvent recevoir les parents pour faire la demande d'un chrome book ou des allocations d'études. Les demandes d'aide sont sensiblement moindres sur notre implantation du général que dans l'autre implantation du qualifiant. Tout se fait en ligne maintenant, d'où l'intérêt du chrome book pour tous les élèves. Nous avons aussi un projet de formations à destination des parents pour utiliser l'outil informatique pour la communication avec l'école. Les élèves ont l'habitude. Pour des familles plus précarisées, c'est moins automatique d'aller voir sur le chrome book les messages reçus, les résultats de son enfant. Le chrome book aide pour la communication école-familles et cela impacte toute la vie à côté car tous les services sont en ligne. Cette aide à l'utilisation de l'outil informatique se fait déjà sur demande ou à la carte, mais nous souhaitons en plus mettre sur pied des formations collectives pour les parents.

Un jeune va-t-il toujours prêter son chrome book à ses parents ?

AK : La plateforme que l'on utilise est accessible via un smartphone. L'enjeu est de montrer comment cela fonctionne et que c'est facile.

Savez-vous s'il y a beaucoup d'écoles qui accompagnent les parents par rapport aux allocations d'études ?

AK : Je ne saurais pas vous dire.

Je lis dans le code pour l'enseignement que les écoles reçoivent des dotations et des subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires pour couvrir les frais afférents au fonctionnement et à l'équipement des écoles, et à la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires aux élèves soumis à l'obligation scolaire (article 1.7.2 -1 alinéa 4). Est-ce que l'outillage et l'équipement individuel font partie de ces fournitures scolaires qui devraient être distribuées gratuitement aux élèves ?

AK : A ma connaissance, cela reste encore dans le cadre d'un relatif flou artistique. On parle aussi des manuels scolaires. L'école doit proposer la location en théorie et peut aussi proposer la vente. D'un point de vue strictement financier, il est très difficile de faire face à toutes ces obligations-là. Imaginez une école qui doit proposer la location à tous ses élèves. Et dans l'enseignement libre, inutile de vous dire que le subventionnement par élève ne permet pas de faire des miracles au niveau de ce que l'on peut proposer aux élèves. Donc, il est tout à fait clair que nous essayons de faire le maximum pour diminuer la charge au niveau des parents, mais que notre subventionnement est encore très loin d'être égal à celui d'un élève du réseau officiel et cela ne nous permet pas de proposer

ces services-là à tous nos élèves. D'où des phénomènes du style de Rent a Book : cet organisme propose un système de location, cela permet aux écoles d'être en règle avec la loi mais les parents passent tout de même par un système payant. On paie 1/3 du prix car il est censé être amorti en trois ans. Mais il a ses limites puisque les livres dans lesquels les élèves peuvent écrire ne peuvent pas faire partie de ce système de location. Cela concerne plus souvent les élèves du 1^{er} degré. Cela permet d'externaliser la question pour les écoles. Auparavant, on gérait l'achat des manuels scolaires en interne et on se retrouvait à la fin de l'année avec toute une série de factures non payées par les familles. Théoriquement on ne pouvait pas réclamer le paiement de ces sommes dues au-delà de l'année scolaire. On était avec des difficultés qui s'accumulaient, d'où la décision d'externaliser. Maintenant il est clair que, si un élève a des problèmes ici au collège, il vient le dire à la direction ou à l'économat. On a parlé du fait de pouvoir étaler le paiement des factures dans le temps. Dans certains cas, il y a des prêts gratuits. Quand on se rend compte que les familles ne peuvent plus faire face, alors c'est l'école qui supplée. On ne laisse pas un élève sans matériel si on voit que la difficulté est uniquement financière.

Est-ce que ces subventions sont variables en fonction de l'isef⁴ de l'école ? Si une école est à encadrement différencié, reçoit-elle davantage de subventions qu'elle pourrait alors utiliser pour l'achat d'outillage et d'équipement pour les élèves ?

AK : Le montant par élève est identique pour toutes les écoles, mais il y a un complément calculé sur base de l'isef qui est attribué aux élèves sur base de leur profil. Ce complément peut aussi être utilisé pour d'autres objectifs : avoir un éducateur notamment dans le cadre de l'accrochage scolaire. Entrer en contact avec les familles pour s'assurer que l'élève vienne à l'école. C'est parfois tout aussi important que de fournir du matériel. Il vaut mieux qu'il soit là d'abord. Il y a parfois un choix qui doit être fait.

Légalement, les écoles doivent mettre à disposition des élèves l'outillage et l'équipement de protection individuel via un système de location lorsque les parents refusent l'achat ? Bernard De Vos me disait que les familles en général se saignent pour acheter le matériel. Observez-vous cela aussi ? Si oui, comment l'expliquer ? Pression de l'école ? Matériel prêté inadéquat ? Volonté d'être comme tout le monde ?

AK : C'est clairement le cas pour les élèves qui arrivent en 3^e professionnel. Cela l'est moins par après, car réellement apprendre le métier, cela commence en 4^e. Donc les élèves qui arrivent en 4^e, 5^e, ce sont des choix positifs. Il est clair qu'en 3^e, ce sont des élèves qui sont là par sélection, qui n'ont pas d'idée claire de ce qu'ils veulent faire. Les motivations sont très variables. Et oui, en 3^e, il faut déjà la tenue et les chaussures de sécurité alors que cela ne sera pas nécessairement le métier qu'ils vont faire par la suite. Maintenant la salopette et les chaussures de sécurité sont transférables dans plusieurs métiers.

La législation est-elle suffisamment claire ? Ne coince-t-elle pas les familles et les écoles dans quelque chose d'irréalisable ? C'est plus facile de prêter des manuels scolaires, des livres de lecture que des équipements de protection et des outils. Qu'en pensez-vous ?

⁴ Écoles à Indice Socio-Economique Faible.



AK : Vous pointez un paradoxe qui coince beaucoup d'écoles. On annonce à tort et à travers aux parents que l'école est un lieu gratuit. Et l'école dit nous on ne saurait pas. Elle ne sait pas répondre à cette condition de gratuité là. Tout ce qui peut être demandé légalement aux parents, on le fait car sinon on ne s'en sort pas. Et donc certaines familles se disent qu'elles ne paieront pas car soit elles ne savent soit elles ne veulent pas. On est dans un processus qui est très compliqué pour les écoles pour le moment.

Le subventionnement que l'on reçoit par élèves sert à maintenir en ordre les équipements des écoles, à payer l'électricité, le gaz et tout ce qui s'en suit. Ces coûts-là sont déjà phénoménaux même lorsque l'on n'est pas dans une situation de crise énergétique. Veiller à ce que les élèves soient dans de bonnes conditions pour leur scolarité, c'est déjà très coûteux. Et c'est avec ce qui reste, que l'on peut permettre aux familles de payer le moins possible en termes d'équipement et de fournitures scolaires. Et l'école n'a pas d'autres sources de financement que ces subventions.

Des parents qui inscrivent leur enfant dans l'officiel ont des chances de payer moins cher la scolarité de leur enfant ?

AK : On n'a pas assez de recul sur l'enseignement officiel pour le dire, mais les échos reçus le confirment. Si le subventionnement d'un élève dans l'enseignement libre était au même niveau que celui d'un élève dans l'EO, on pourrait se passer de demander toute une série de frais aux parents. Pour un élève du général, nous recevons la moitié des subventions qu'un élève du réseau WBE reçoit.

Avez-vous des retours de familles se plaignant du coût financier des études professionnelles de leur enfant ? Observez-vous une différence en termes de frais pour les familles dont l'enfant suit l'enseignement général et les familles dont l'enfant suit l'enseignement professionnel ?

KB : des témoignages non, mais cela ne veut pas dire que cela n'existe pas. C'est peut-être implicite ? Ce que l'on a, ce sont des familles qui expriment que cela sera difficile et alors on trouve des solutions.

AK : un témoignage qui date de ce matin mais qui concerne un élève du général. Un élève qui est parti en début d'année vers une école d'un autre réseau et qui ne s'y plaît pas et souhaite revenir chez nous. La raison invoquée par la maman : c'était que l'enseignement était plus coûteux chez nous que dans l'autre réseau. Le choix est guidé par des raisons financières et c'est bien désolant.

Comment gérer les changements d'options dans le qualifiant et le surcoût pour les parents ?

KB : pour nous, on demande le minimum du minimum. C'est juste l'EPI. On ne va pas plus loin que cela. On vient d'un temps où l'on demandait un investissement dans du matériel dès la 3^e, 4^e. Mais à présent, on sent un mouvement dans les écoles où on ne demande cet investissement qu'à partir de la 5^e, 6^e voire 7^e. Mais en tout cas, au début du parcours, je ne connais pas d'écoles techniques ou professionnelles qui sont encore dans l'investissement immédiat en 3^e ou 4^e secondaire. Avant, c'était plus courant.



Quelles aides apporter aux parents pour faire face au surcoût de l'enseignement qualifiant ?

AK : Si on augmente le montant des allocations d'études pour les élèves du qualifiant, cela fait diminuer la pression sur les familles. Et cela répond à la demande de la société qui a besoin qu'il y ait beaucoup d'élèves qui se forment dans l'enseignement de qualification. Pour cela, il faut faciliter l'accès de ces élèves à ces filières. Il y a beaucoup d'enjeux au niveau du qualifiant pour le revaloriser. Est-ce que le volet financier est le levier principal ? Je ne le pense pas mais cela peut être un des éléments qui favorisent l'accès. On le voit dans la communauté germanophone qui vient d'instaurer une prime pour les plus grands qui sont dans le secteur professionnel. Quand on est en pénurie complète dans certaines sections, il faudra peut-être passer par la case financière. Mais je ne suis pas convaincu que cela soit le premier levier.

Quel est, selon vous, le levier principal pour revaloriser l'enseignement qualifiant ?

AK : Le levier principal est de faire en sorte que les élèves du qualifiant arrivent avec un réel projet et pas par des systèmes de relégation. Pour l'instant, on est encore là-dedans. Or l'enseignement professionnel est terriblement exigeant et très valorisé du point de vue de la demande.

Le système de relégation par redoublement et AOB ne favorise pas du tout un enseignement de qualification pour les 3^e et 4^e. Pour les plus grands, c'est différent, ils sont en stage, ils vont vers des patrons. Peut-être que le PEE (pacte pour un enseignement d'excellence) et le TC (tronc commun) vont contribuer à revaloriser le qualifiant ?

L'enseignement qualifiant va fortement évoluer avec le PEE. La mise en place du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire va engendrer de nouveaux coûts pour les écoles, cela on le sait. Mais que va-t-il se passer pour les familles ? Quel pourrait être l'impact financier pour celles-ci ?

AK : Pour les écoles, cela dépend du type d'écoles. Ici au Collège Notre-Dame, comme nous avons toutes les sections : général, qualification et professionnel, le fait d'avoir un tronc commun ne nous pose pas de problème car les élèves pourront avoir accès en 3^e aux ateliers et à tout ce qui est organisé dans l'enseignement professionnel. Et c'est déjà le cas pour les élèves de 2^e avec les activités complémentaires. Cela va être difficile pour les écoles secondaires qui organisent uniquement l'enseignement général, il y a un enjeu de collaboration entre écoles ; qu'une école qualifiante s'associe avec une école d'enseignement général là où c'est possible. Et cela l'est certainement dans beaucoup d'endroits. Il y aura sans doute un impact financier, mais c'est encore trop tôt pour le dire et cela dépendra des collaborations qui se mettront en place. La formation technique dans le TC, même si elle est un peu renforcée, n'est tout de même pas non plus phénoménale : le niveau d'heures et d'exigences n'est pas très important. Même dans le TC, on garde une formation généraliste, majoritairement intellectuelle. Est-ce que ce positionnement d'enseignement technologique sera suffisant pour attirer des élèves dans l'enseignement professionnel ?

Il y a une autre question : il y avait des élèves qui, dès la 2^e ou 3^e avaient un projet professionnel et faisaient tout pour y arriver le plus vite possible, d'ailleurs sans passer



par la case du CE1D, que vont devenir ces élèves-là ? Comment va-t-on leur permettre d'avoir une motivation suffisante pour aller vers un but légitime et louable d'obtenir le certificat de TC alors que ces élèves risquent d'être de plus en plus démotivés dans un système dans lequel ils ne s'y retrouvent pas ? Ce sont des élèves qui actuellement fréquentent l'enseignement différencié ou ratent leur 2^e S et attendent de passer dans le qualifiant. Sur toute cette population d'élèves, il faudra garder un regard particulier car le TC risque de n'être pas nécessairement efficace.

Pensez-vous qu'il y aura un coût supplémentaire pour les familles dans ce tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire ?

AK : On peut supposer que non au regard actuel des programmes que l'on commence à voir. Le nombre d'heures attribuées à toutes ces formations est tout de même limité et il y en a un certain nombre qui concernent l'informatique. Je ne suis pas certain que cela sera plus important que ce qui est organisé actuellement dans les options complémentaires en 2^e. Or là, il n'y a pas de frais demandés aux parents pour ces activités complémentaires.

K. B. : pour le 1^{er} degré, l'école investit, prend sur les subventions et fait fonctionner ses ateliers sans frais pour les parents.

C'est le cas pour votre école qui organise les trois types d'enseignement, mais pour une école secondaire qui n'organise que le général, il va falloir peut-être louer les locaux ou le matériel de l'école professionnelle avec laquelle elle s'est alliée. Et il y a aussi la question du transport des élèves vers les ateliers.

AK : Peut-être. Ce sont des grandes questions. Il y a un autre problème : que va-t-il se passer pour les enseignants de 3^e année qui donnent cours dans une école secondaire qui n'organise que le qualifiant ?

Et l'après tronc commun, il n'y aura plus que trois ans pour suivre une filière professionnalisante. Qu'est-ce qu'il en sera de l'achat de l'outillage et de l'EPI ? Est-ce que l'élève qui commence en 4^e une option professionnalisante va devoir tout acheter ? Pourra-t-il encore changer d'option après sa 4^e ?

AK : Le PEQ annonce un petit peu ce qui se passe. On doit bien avouer que l'après TC, c'est le flou complet, on n'en sait encore rien du tout.

KB : Avec le PEQ, il y a encore des possibilités de changement entre la 4^e et la 5^e, c'est un petit peu plus contraignant, avec des conseils d'admission qui acceptent le changement.

Qu'est-ce qu'il en sera des 7^e professionnelles ?

AK : Pour l'instant, il n'y a pas de remise en cause des 7^e professionnelles. Ce sont de nouvelles projections. Il n'y a pas encore de décisions ni de réflexions approfondies. Ce sont des suppositions. Pour l'enseignement en alternance, c'est l'inconnu aussi. Nous plaidons d'ailleurs au niveau des directeurs pour savoir au plus vite ce que sera l'après TC car cela aura un impact sur les locaux, le personnel, l'équipement, l'organisation générale... Nous effectuons des travaux maintenant mais aurons-nous à l'avenir suffisamment d'élèves ? Il y a vraiment des enjeux qui maintenant sont posés qui vont

avoir un impact sur l'après TC. On a besoin de réponses rapides et, pour le moment, tout le monde est focalisé sur le TC.

Auriez-vous des points à rajouter ?

KB : Frais au niveau technique et professionnel, certaines sections (techniques sociales, aide familiale...) où il y a des cours de cuisine à raison de 1 à 2 X par semaine selon les sections : cours de cuisine qui nécessitent des denrées alimentaires donc de la fourniture. Il y a des préparations de repas et là qui paie ? Pour la restauration, on a un restaurant didactique et donc on a des personnes extérieures qui viennent manger. On peut faire payer les repas. Mais les élèves aussi mangent et on leur fait payer le repas. C'est une question complexe. Ce qu'on leur fait payer est inférieur au prix coûtant et donc quelque part l'école paie une partie de ces frais-là. Les parents paient une petite contrepartie et c'est parfois le seul repas chaud de la semaine pour certains. On essaie de maintenir que tous les enfants mangent et là encore on demande un petit paiement (entre 3.50 et 5 euros), on est clairement en dessous du prix de revient. Quand les familles ne savent pas payer, on essaie de trouver un arrangement et comme cela, les élèves ont un repas chaud.

Les parents éprouvent-ils des difficultés pour payer les frais de déplacement vers les stages ?

KB : Les difficultés rencontrées pour les déplacements vers les stages ne sont pas d'ordre financier mais plutôt d'ordre de mobilité réelle. Les entreprises ne sont pas dans les villages, mais dans les villes. Ce sont les possibilités de se déplacer qui posent un problème pas tellement le coût. On a des solutions pour les problèmes d'argent : prêt de vélos électriques, co-voiturage. Le vrai problème, c'est où l'élève habite et comment il fait pour aller à son lieu de stage. C'est très rare de ne pas trouver de solution : on déplace le stage, les horaires, on prolonge le stage sur des journées plus courtes. On s'adapte.

Chaque année quand on fait le bilan par rapport aux frais scolaires engagés par les parents, on remarque qu'un grand nombre de parents ne paient pas les frais scolaires. Dans la balance recettes-dépenses de l'école, c'est un poste très important

AK et KB : Les frais que les parents ne paient pas et ne paieront pas se comptent en dizaine de milliers d'euros. Nous n'avons aucune méthodologie de recouvrement, l'école n'est absolument pas prioritaire et de plus, nous ne pouvons que réclamer l'argent sur l'année scolaire et on ne peut pas remonter sur les années antérieures. Cela fait 2-3 ans que cette règle est établie. On fait appel à une société de recouvrement qui n'a aucun pouvoir. Et on doit bien reconnaître que les familles qui ont le plus de difficultés connaissent très bien les mécanismes de ces sociétés et savent qu'il n'y a aucune conséquence. Ceux qui réagissent sont ceux qui ont 100 euros de retard et qui ont oublié de les payer. Les familles qui sont vraiment dans l'embarras ont déjà eu affaire à ces sociétés de recouvrement. C'est simplement demander l'argent par divers biais mais il n'y a pas de conséquence.

KB : On a des jeunes qui ont fait toute leur scolarité de la 1^e à la 6^e sans payer un seul frais scolaire, c'est un constat et les élèves ont pu faire toute leur scolarité chez nous, on ne les a pas empêchés.



Que pensez-vous du fonds de solidarité ?

AK : Il n'y a pas vraiment d'AP chez nous. On organise bien des moments où on récolte de l'argent pour de la solidarité mais ce que l'on récolte est largement inférieur à ce que l'école met en œuvre pour des élèves en difficulté. Il y a un peu d'argent qui vient, c'est fort limité. Les recettes des écoles, ce sont les subventionnements, il n'y a pas de cassette cachée. De toute façon, ce fonds de solidarité doit être alimenté par quelque chose et il l'est en réalité par les parents. Donc on tourne un peu en rond.

Faire appel à ces caisses de solidarité, cela place les familles dans la situation de devoir demander et parler de sa situation financière, ce n'est pas toujours facile.

AK : On voit de plus en plus de parents qui franchissent le pas, il y a de plus en plus d'appels à l'aide maintenant. Les parents viennent plus naturellement qu'avant pour parler de leurs difficultés. Et cela peut s'expliquer par le fait que le nombre de familles qui éprouvent des difficultés à payer est en augmentation significative. Entre payer le gaz, l'électricité ou des médicaments et les photocopies de l'école, le choix est vite fait.



Interview E. Christophe Blanckaert, collaborateur communication & média au service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale – 17 février 2023

En quelques mots, pouvez-vous vous présenter et parler des missions de votre Service ?

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale est une institution publique interfédérale autonome, créée en 1999 par un [Accord de coopération relatif à la lutte contre la pauvreté](#) entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. Sa mission est d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits fondamentaux des personnes dans les situations de pauvreté et de précarité.

Pour ce faire, ce Service organise une concertation structurelle avec des associations dans lesquelles des personnes en situation de pauvreté se rassemblent, et d'autres acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté (administrations, experts, syndicats, mutualités, monde académique, acteurs privés...). Ce processus basé sur le dialogue débouche tous les deux ans sur un [Rapport bisannuel](#) portant sur une thématique spécifique. Le dernier Rapport bisannuel en date a été publié en décembre 2021 et s'intitule '[Solidarité et pauvreté](#)'. Le prochain sera publié en décembre 2023 et portera sur la dimension financière de la pauvreté. Les Rapports reprennent des constats, des analyses et des recommandations à destination du monde politique et font l'objet d'une procédure de suivi (cabinets, parlements, organes consultatifs...). Vu nos missions et notre statut, nous ne recevons pas de témoignages directs, mais plutôt des constats reflétés par les associations.

Avez-vous des retours de familles se plaignant du coût financier des études professionnelles de leur enfant ? Observez-vous une différence en termes de frais pour les familles dont l'enfant suit l'enseignement général et les familles dont l'enfant suit l'enseignement professionnel ?

Nous publions un rapport bisannuel basé sur un processus de concertation qui dure environ 1 an et demi. On travaille beaucoup avec ATD Quart Monde, Lutte solidarité travail et d'autres associations côté néerlandophone. Les retours que l'on a du terrain émanent principalement de toutes ces réunions de concertation. On choisit une thématique tous les deux ans et le rapport va sortir ici pour décembre 2023. Nous travaillons actuellement sur la thématique de la dimension financière de la pauvreté. 2021 : solidarité, 2019 : durabilité.

Sur l'enseignement, cela date de 2007 et 2009. Mais nous recevons des retours des associations par rapport au coût de l'enseignement. C'est un constat qui ressort encore du terrain actuellement : l'enseignement en général et en particulier le professionnel et le technique sont plus difficiles à assumer financièrement pour les personnes en situation de pauvreté. Le système scolaire fait que les inégalités sont souvent renforcées, des enfants de famille plus vulnérables vont se diriger vers le professionnel et le technique. Ce qui est assez paradoxal parce que finalement c'est l'enseignement qui coûte le plus cher car il faut un matériel adapté, plus spécifique. Si on est sur une filière qui va vers un métier assez technique (par ex la boucherie), le matériel sera coûteux.



Au niveau de nos recommandations : nous préconisons que les établissements puissent intervenir dans l'achat du matériel : ils l'achètent eux-mêmes et le mettent à disposition des élèves.

En ce qui concerne les stages et les frais de transport : nous préconisons que les communes interviennent dans ces frais. En tant que PO pour les écoles du réseau communal, les communes ont une mission à remplir pour rendre l'accès gratuit aux activités, culture, sport...

Les CPAS de Bxl ont octroyé une prime de 100 euros pour les jeunes qui fréquentent l'enseignement professionnel et technique pour l'achat de matériel spécifique. Cette prime leur sera versée sur la base d'une preuve d'achat. Les jeunes doivent tout de même avancer l'argent mais c'est déjà bien. On préconise aussi que les CPAS soutiennent les familles par rapport aux frais de scolarité des enfants.

Ce qui remonte du terrain aussi, ce sont les difficultés rencontrées par les familles vulnérables pour l'équipement informatique et cela que l'enfant fréquente l'enseignement général, technique ou professionnel. Au-delà des problèmes pour s'équiper, il y a aussi tout l'aspect compétences et de l'accès à internet. Ce sont les trois points qui sont à la base de la fracture numérique. On a écrit un avis où on s'interroge aussi sur le fait d'inscrire l'accès à internet dans la constitution et d'en faire un besoin de première nécessité. Les pratiques évoluent beaucoup aussi, besoin de connexion à haut débit même en dehors de la maison. De plus, selon les filières, les besoins en informatique ne seront pas les mêmes (exemple infographie).

Avez-vous reçu des retours de familles qui ont poussé leur enfant à renoncer à certaines filières à cause du coût ?

Parfois pour des raisons de coût, ils vont avoir tendance à glisser vers l'enseignement spécialisé car le soutien est individuel et gratuit, mais ce n'est pas nécessairement lié à une filière. L'enfant commence dans le général, puis il est orienté à cause de ses échecs dans le technique puis le professionnel et tout à la fin, c'est le spécialisé. Les familles ont l'impression que leurs enfants sont traités comme des citoyens de seconde zone et que ces écoles accueillent finalement les enfants dont personne ne veut. C'est la situation familiale qui fait que l'enfant se retrouve dans le spécialisé. L'aspect du coût devient prépondérant.

Avez-vous des retours de familles qui choisissent le réseau officiel car il coûte moins cher ?

Dans le réseau officiel, l'accès au sport, aux infrastructures est gratuit. Le bus est gratuit. Les personnes regrettent de ne pas pouvoir effectuer un choix libre. Elles sont contraintes d'aller vers tel type d'école pour des raisons financières.



La communauté germanophone va donner une prime aux élèves qui fréquentent le qualifiant dans l'idée de répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers techniques ? Cela vous semble-t-il être une bonne stratégie pour les familles et de manière plus globale pour la revalorisation des métiers ?

Si c'est juste pour répondre à des pénuries ponctuelles, c'est à réfléchir. Tous les incitants sont les bienvenus, mais nous préconisons plutôt des mesures structurelles. Ce que nous demandons, c'est de rendre l'enseignement gratuit et de ne pas faire du saupoudrage.

Pouvez-vous nous en dire plus à propos du non-recours aux droits ?

Du terrain remonte un constat unanime du non-recours aux droits qui s'est encore renforcé avec le covid : de moins en moins de services en présentiel et les gens ne s'en sortent pas avec l'ordinateur. Les pistes pour contrer ce non-recours aux droits : garder une présence physique, mise en place de points d'info dans les maisons communales, affichage papier dans des endroits fréquentés par les publics visés. Il y a beaucoup d'obstacles entre les familles en situation de pauvreté et les CPAS : sentiment de honte, peur du contrôle car on va devoir tout justifier.

En conclusion, il y a la problématique du coût de la scolarité mais se joue aussi une question de dignité pour les familles en situation de pauvreté. Il est important de se poser la question suivante : A quelle place met-on le bénéficiaire ? Si le parent doit faire 1001 démarches pour obtenir des aides financières, c'est aussi toucher à sa dignité.



Interview F. Christine Mahy, secrétaire générale et politique du réseau wallon de lutte contre la pauvreté et Lula Baguet, chargée de mission projet éducatif particulier (PEP)-aide à la jeunesse ainsi que les trois facilitatrices et facilitateur en prévention des inégalités : Véronique, Geneviève et JérémY – 21 mars 2023

En quelques mots, pouvez-vous vous présenter et nous parler de vos missions au sein du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ?

Lula Baguet : Je suis chargée de mission Projet Educatif Particulier (PEP) et aide à la jeunesse dont l'enseignement. Notre revendication : on voudrait que l'école soit gratuite. Cela fait deux ans que l'on travaille sur les allocations d'études secondaires. On a organisé des permanences sur le terrain pour aider les familles à introduire leurs demandes de bourses d'études. C'est comme cela que l'on s'est rendu compte que c'était le parcours du combattant pour obtenir certains papiers ou lorsque l'on est dans une situation particulière. JérémY et Lula Baguet travaillent sur la lisibilité des documents de demandes de bourses d'études au Cabinet de Valérie Glatigny. Dans l'enseignement secondaire, 44 % de demandes informatisées et 56 % en version papier. 71,10 % de demandes informatisées dans le supérieur. Sur l'ensemble des versions papier qu'ils reçoivent, 70% viennent du secondaire. On a essayé de faire bouger les choses au niveau de la version papier car les utilisateurs doivent la télécharger sur le site. Elle n'est pas disponible autrement. Quand on est en fracture numérique, on n'a pas accès à internet, pas d'accès à un ordi ou bug avec l'informatique, ce n'est pas évident d'avoir accès à ce formulaire papier. L'an dernier, on avait demandé que le formulaire papier de demande de bourse d'études secondaires soit distribué automatiquement à chaque élève qui termine sa 6^e primaire. La ministre a dit qu'elle allait faire une circulaire à ce sujet, mais nous n'avons pas eu de retours. Cela devrait d'ailleurs se faire à la fin de chaque année secondaire.

Geneviève : Je suis facilitatrice en prévention des inégalités. Ce sont rarement les parents pauvres qui viennent aux réunions de l'AP ou de l'amicale. Il y a déjà un travail d'accueil de base à mettre en place. Maman de 5 enfants, je les ai éduqués quasi seule encore maintenant et j'ai des expériences très diverses avec les écoles, surtout en ce qui concerne l'argent et l'école.

Véronique : Je suis facilitatrice en prévention des inégalités à mi-temps et mon autre mi-temps est plutôt administratif. Je suis maman solo de 2 enfants, ils ont 24 et 30 ans. Et ils vivent encore avec moi. J'ai aussi été confrontée au coût de l'école car mon fils a fait 3-4 ans dans l'hôtellerie à Namur. J'habite Bomal en province du Lux. J'avais fait toute une liste du coût, cela me revenait à 1500 euros pour un an. Il faut deux fois les vêtements pour la cuisine et la salle et on vous dit où aller chercher les vêtements. Vous ne prenez pas n'importe quoi. En 1^e année, le costume est blanc et les années suivantes, la couleur change. Il a fait 3^e et 4^e, et ce n'était pas le même costume et grosse valise avec des couteaux. Cela se passait ainsi il y a 8 ans et le coût de l'abonnement de train de Bomal à Namur. J'ai demandé les allocations d'études par papier la 1^e année et je recevais l'année suivante le formulaire papier à la maison. A présent, cela ne se passe plus comme cela. Il



faut refaire la demande et y penser. Moi, je me débrouille avec l'informatique. Mais pour d'autres, non. L'allocation d'études, c'était une centaine d'euros alors que j'ai dépensé 1500 euros par an. Tout cela pour me dire que finalement ce n'était pas cela qu'il voulait faire. Revente de certaines choses via une bourse par l'école. Son beau costume, je n'ai jamais su le vendre même en l'apportant à l'Ilon Saint Jacques.

Jérémy : Je suis facilitateur en prévention des inégalités et je participe au projet centre de ressources de la FWB. Il y a 5 gros projets : justice, ATL (accueil temps libre), RDV réussis et ratés, aide à la jeunesse (enseignement, logement...) et l'appel à projets. Je travaille sur tous ces projets là et je partage mon expérience par rapport à tous ces projets.

Christine Mahy : je suis secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Le centre de ressources vient du fait d'avoir bataillé pour que la FWB, à l'instar de la Région Wallonne, décide de s'investir de manière transversale dans une stratégie de lutte contre les inégalités. Le gouvernement de la FWB doit prévoir un plan de lutte contre la pauvreté et les inégalités. C'est un agglomérat de toute une série de mesures. Il n'est pas merveilleux et il n'est pas inepte. Par ex : la simplification administrative en fait partie. Tous les gouvernements en FWB doivent déposer un plan. La deuxième chose est de subventionner un appel à projets annuel accessible à tout l'associatif reconnu en FWB. Actions de lutte contre la pauvreté. Nous, on est contre les appels à projets car ils vident les fonds structurels et déstructurent. 3^e chose dans le pipeline : reconnaissance de deux centres de ressources : 1 sur BXL : Forum Bruxelles contre les inégalités et l'autre sur la Wallonie : RWLP. Notre mission : amener des projets, défendre des options, interpeller les autorités, les administrations... On est à la fois sur des projets que l'on veut voir évoluer et on est sur le fait de répondre à des demandes qui émanent de la FWB (administration, cabinet...) pour voir comment travailler dans certains dispositifs de lutte contre la pauvreté. Nous, on a fait le choix d'amplifier les emplois des facilitateurs en prévention des inégalités, des emplois où les personnes sont remplies de leurs compétences mais aussi de leurs expériences personnelles (relations avec les institutions, ras le bol de la société, problèmes vécus...) C'est cela les centres de ressources. L'agrément existe depuis le mois de juillet, c'est assez nouveau. On a des relations avec le Forum bruxellois, mais chacun travaille aussi selon ses spécificités. Clairement, leur terrain ce sont les allocations d'études supérieures alors que nous travaillons sur le non-recours au droit et les familles défavorisées dans le secondaire. Il y a beaucoup de monde pour défendre les étudiants du supérieur au niveau des allocations d'études alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire, c'est un peu le parent pauvre. On sait bien que c'est dans l'enseignement fondamental et secondaire que cela se joue de savoir si l'enfant continuera ou non dans le supérieur. C'est là que les inégalités sont les plus puissantes. La proportion de jeunes de familles qui rament qui se retrouvent dans l'enseignement supérieur est vraiment maigre, ce qui dit bien qu'en dessous il y a un problème.

Le décret gratuité stipule que les frais scolaires suivants sont acceptés : dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, ne sont pas considérés comme perception d'un minerval les frais scolaires appréciés au coût réel suivant : 4° le prêt des livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage. Légalement, les écoles doivent mettre à disposition des élèves l'outillage et l'équipement de protection individuel via un système de location lorsque les parents refusent l'achat. Bernard De Vos me disait que les familles en général se saignent pour acheter le matériel.



Observez-vous cela aussi ? Si oui, comment l'expliquer ? Cela viendrait-il d'une pression de l'école ? Du fait que le matériel prêté est inadéquat ? De la volonté d'être comme tout le monde ?

Christine Mahy : Ce système de location fonctionne pour une partie du matériel, mais pas pour les consommables.

Geneviève et Lula : On pouvait acheter d'occasion mais pas de témoignages de location de matériel ou d'équipement. Nous ne sommes pas au courant de familles qui ont loué. Ce sont plutôt les familles qui achètent et qui essaient de revendre en fin d'année (manuels scolaires).

Jérémy : Si l'information n'est pas connue par les parents, c'est difficile qu'ils recourent à ce système de location. En début d'année, ils demandent d'acheter neuf et c'est seulement en cours d'année que l'on se rend compte qu'il y a du matériel à disposition pour ceux qui ne l'ont pas ou qui ont oublié.

Lula : nous avons recueilli des témoignages de parents qui ont fait des emprunts à la banque pour payer le matériel en secondaire. Ils avaient 1300 euros de frais de matériel sans les photocopies : ils ont dû faire des emprunts à la banque et se sont retrouvés en médiation de dettes. Ce sont des enfants scolarisés encore maintenant ou il y a un an ou deux. Il n'y a pas eu un seul témoignage, mais plusieurs dans ce sens. Une autre maman qui est à la mutualité des chemins de fer nous a expliqué que cet organisme propose des prêts sans intérêts pour les étudiants. Elle avait emprunté 1450 euros pour son fils qui devait acheter un ordinateur portable à l'école secondaire. Il faisait la photographie : papier photo, objectif de l'appareil, ordinateur pour retoucher les photos Elle avait aussi demandé la bourse d'études et elle a reçu 150 euros en fin d'année scolaire. Cette maman a dit la bourse d'études, c'est une paille. Une fois que l'élève aura fini ses études secondaires, il devra rembourser la somme dans les 18 mois. Cela fait 90 euros par mois. Comment va-t-il faire si en plus, il veut démarrer des études supérieures ?

Au niveau des caisses de solidarité, les familles trouvent que leurs gestion et utilisation sont assez nébuleuses : certaines disent qu'on ne leur en a jamais parlé, d'autres qu'on leur prêtait l'argent mais qu'elles devaient rembourser. « On m'a proposé de m'aider en avançant l'argent ou en proposant un échelonnement de paiement ». Pour d'autres la facture était payée pour moitié par la caisse de solidarité... Les pratiques sont donc très variables d'une école à l'autre. Ce qui était le plus frappant dans les témoignages recueillis, ce sont les parents qui ont dû passer par des emprunts, nous explique Lula Baguet.

Christine Mahy : dans le fait de ne pas mettre en évidence le prêt du matériel et de l'équipement, de ne pas dire, d'entrée de jeu aux parents, si vous ne voulez pas acheter le matériel ou l'équipement, l'école peut vous le prêter, on pourrait soupçonner les écoles de se dire qu'elles devraient avoir trop d'équipements à l'avance ou alors elles craignent l'état de retour du matériel ou de l'équipement. De façon générale, pour les familles qui sont dans la pauvreté, il y a une suspicion a priori de manque d'attention au matériel prêté, à ce qui va à la maison et aux livres. Il faut aussi reconnaître que les situations de vie des personnes qui vivent dans la pauvreté contribuent à une éventuelle détérioration ou perte du matériel (manque d'espace privé pour chaque enfant...). Quand on est arrivés à la situation actuelle avec les ordinateurs, il y a des familles qui nous ont dit : nous, on ne



veut pas du prêt d'un ordinateur. Si on renverse quelque chose dessus... Il y a un mix de stigmatisation : est-ce qu'ils vont faire attention ? ... Ce n'est pas si simple, prenons l'exemple de la chemise blanche qu'il faut lessiver tout de suite et avec rien que du blanc alors que les familles essaient de faire attention aux dépenses où on fait tourner la machine quand elle est pleine et le moins souvent possible. C'est aussi plus simple si les familles achètent. On coince les écoles en leur disant « faites le prêt ou l'achat facultatif ».

Jérémy : les parents préfèrent acheter par rapport à la honte. Les familles veulent éviter d'avoir des problèmes si le matériel revient en mauvais état ou est perdu. Elles préfèrent suer pour acheter.

C Mahy : C'est une espèce de « ayons la paix avec cela ».

Geneviève : Encore une merde de plus. Quand j'avais les enfants plus jeunes, j'ai eu des problèmes avec la bibliothèque parce que les enfants perdaient les livres. J'ai été interdite de bibliothèque et des années plus tard quand mon fils a voulu emprunter un livre à mon nom quand il était en secondaire, il n'a pas pu car toute la famille était punie.

C. Mahy : Quand on vit avec trop peu, on a trop de choses auxquelles penser et on ne sait pas autant faire attention aux affaires. On essaie d'échapper au regard jugeant.

Jérémy : quand j'étais jeune, ma mère détestait que l'on me prête quoi que ce soit. Elle disait que l'on était déjà négligents avec les affaires qu'elle achetait. Elle préférait acheter directement pour éviter les problèmes.

C. Mahy : on peut avoir des enfants de familles plus aisées qui cassent aussi le matériel, il y aura de l'argent pour remplacer. Des livres pas rendus à la bibliothèque, cela arrive avec toutes les familles mais la stigmatisation existe. Il y a toujours cette idée que, si on ne paie pas, on n'en prendra pas soin ou on va abuser. « Il faudra tout de même les éduquer, ils sont sans doute moins bien éduqués que les autres ». Donc évitons tout problème s'il y a moyen, avec le risque de se mettre dans d'autres problèmes avec les emprunts bancaires. La question de la gratuité de quelque chose est très importante : on est dans une société où quand on parle de rendre gratuites des choses qui devraient d'évidence l'être car elles servent les apprentissages (le gratuit pour celui qui n'en a pas les moyens) est connoté négativement : risque d'abus, lui donner sans le responsabiliser. Or, nous vivons dans une société où ceux qui bénéficient le plus du gratuit sont les gens qui ont de l'argent : ceux qui peuvent acheter à l'avance ce qui va être moins cher et peut-être gratuit. Entrées gratuites reçues via sa profession ou les 2+1 dans les grands magasins. Ce gratuit est admis, ce sont des bonnes relations, c'est normal. Mais dès que l'on vient sur du gratuit pour des choses essentielles, on pense que les gens ne vont pas respecter. Quand on ne respecte pas, ce n'est pas parce que c'est gratuit, c'est plutôt que l'on vit dans une société qui ne sait plus donner du sens à ce qui est en train de se vivre et de se passer, notamment dans les formations. C'est si on n'a pas été respecté et relégué dans une formation que l'on n'aime pas que l'on risque de ne pas respecter l'école. Et encore cela ne veut pas dire nécessairement que l'on ne va pas respecter. Qui ne respecte pas ? J'ai travaillé dans la maison de la culture de Marche et les jeunes n'étaient pas les bienvenus. Moi je les ai laissés venir, ils occupaient la scène. C'étaient des jeunes des familles plutôt aisées : je retrouvais des bouteilles en plastique pleines de pisse au milieu du plateau.



Eux, on va dire ils font leur jeunesse. Des jeunes de milieu populaire qui font cela seront traités de saccageurs. Ce n'est pas à cause du gratuit que ce n'est pas respecté. On peut faire le parallèle avec les maisons médicales : les gens vont surconsommer car le paiement se fait au forfait. Quand on découvre que l'on ne sort pas d'argent à chaque fois que l'on y va, qu'il y a aussi un psy, un kiné..., il y a tout au début un petit pic de surconsommation et puis on voit que cela se régule. Aucune surconsommation mais on voit la santé s'améliorer car il n'y a plus de crainte de sortir de l'argent à chaque visite. Il faut que l'on écrive là-dessus. Il y a beaucoup de pays où tout est gratuit au niveau de l'enseignement, je n'entends pas que tout le monde saccage les écoles.

Lula : témoignage d'une maman dont la fille fait des études en hôtellerie et travaille en noir en plus de l'école pour se payer des couteaux « vivement souhaités » par l'école, ce sont des couteaux de marque bien spécifique. Idem pour les vêtements. Marque bien spécifique. Elle travaille en black pour financer ses études. Une autre maman disait qu'elle mettait de l'argent de côté pour lui offrir à son anniversaire le matériel dont elle a besoin pour l'école. « Je culpabilise de ne pas pouvoir lui faire un extra. » Je crois que c'est plutôt un frein idéologique et de classe sociale, de regard d'une classe sociale sur une autre. Si un fils de notaire ramène un livre déchiré et qu'un fils de famille défavorisée ramène le même livre déchiré, on ne regardera pas le livre de la même façon.

Avez-vous des témoignages de familles qui poussent leur enfant à ne pas choisir une option en raison de son coût financier ?

Lula : Ce sera plutôt de l'autocensure. J'ai recueilli le témoignage d'une maman qui disait que certaines options coûtent tellement cher que c'est un frein et cela pousse l'élève à choisir une option qu'il n'a peut-être pas envie de faire parce que cela ne le passionne pas. C'est un des plus gros freins.

Geneviève : mon fils se débrouillait en artistique de qualification pour avoir le matériel. Il avait un professeur assez compréhensif. Il m'épargnait car il voyait que c'était difficile. Je suis aussi passée par l'artistique et j'ai arrêté parce que je voyais bien que ma mère ne s'en sortait pas financièrement.

Quels sont les retours des familles sur l'équipement informatique pour les élèves des 2^e et 3^e degrés TQ et professionnel ?

Jérémy : Pour moi, c'est un enjeu fondamental que tous les élèves dans toutes les filières aient un ordinateur. Dans la filière professionnelle, c'est là que l'on retrouve les gens issus de la pauvreté et c'est là que l'on demande le plus de frais. Quand j'étais en général, il y avait beaucoup moins de frais. Ce sont des constations que j'ai faites : Je fais ces études professionnelles et directement après, je travaille et c'est là où les élèves ont beaucoup plus de difficultés à se procurer le matériel. J'ai fait des écoles professionnelles. En menuiserie, c'est limite toi qui dois apporter certains outils. C'est de la responsabilité des élèves.

C. Mahy : Dans le général, ils ont un ordinateur, de temps en temps un bouquin, des photocopies, mais, de plus en plus, tout passe par l'ordinateur. Proportionnellement, c'est beaucoup moins coûteux dans le général. Au sein du RWLP, on dit qu'il faut combattre le tout au digital. Aujourd'hui, un ordinateur, c'est un Bic. L'ordinateur, on en a besoin, il fait partie de la vie. Dans n'importe quelle formation, il y aura presque toujours



une confrontation à l'ordinateur. En technique ou professionnel, il faut rendre un TFE. Les écoles passent par les plateformes numériques. Si l'ordinateur n'est pas à l'école pour les élèves, comment décolleraient-ils des smartphones ? Or on ne fait pas la même chose avec un ordinateur ou un smartphone.

C. Mahy à Geneviève : Les enfants veulent se débrouiller et ne pas solliciter la maman tout le temps car ils se rendent compte qu'une maman solo a beaucoup sur le dos. Tu n'as pas non plus trouvé la grande ouverture à l'école pour être écoutée. Et à un moment donné, on ne sait plus bien ce que les enfants font pour se débrouiller.

Geneviève : Le miroir vagabond m'a aidée en m'initiant à l'ordinateur. Grâce à cela, ma fille a pu réaliser son TFE. L'association que je fréquentais a vu l'importance d'avoir un ordinateur à la maison pour soutenir la scolarité de ma fille aînée et donc l'ordi est rentré à la maison, même si moi je n'en voulais pas personnellement.

C. Mahy : Dans l'école, l'ordinateur y est et il doit y être pour tout le monde. Même en primaire, on envoie les informations pratiques via internet. On doit être sur une plateforme numérique pour avoir accès. Le confinement a fait la part belle à l'ordinateur.

Est-ce qu'une des pistes pour aider les familles serait d'augmenter le montant des allocations d'études plutôt que de leur demander de venir frapper aux portes des directions ?

Lula : J'ai plutôt entendu des non non, on va se débrouiller tout seul. C'est la honte de pousser la porte.

Geneviève : Il y a quelque chose que je ne comprends pas, l'économat est au courant des familles qui ont des problèmes pour payer leurs factures. L'économat connaît la situation financière des familles. Pourquoi cela ne se fait pas dans l'autre sens ? Que cela soit l'école qui tienne compte de la situation financière plutôt que les familles qui doivent venir mendier. Madame : on voit que vous avez des problèmes. Est-ce que vous voulez que l'on vous aide ? J'ai essayé une fois de demander et pour moi, il n'y a pas d'argent. D'où vient cet argent d'ailleurs ?

C Mahy : Cela varie d'école à école. AP ou amicale qui organise des activités.

Véronique : Moi j'ai eu recours à l'amicale, si Robin ne partait pas en voyage scolaire, la classe ne pouvait pas partir. C'est l'amicale qui a payé le voyage car, pour moi, c'était impossible. Quel poids sur moi et mon gamin !

C. Mahy : On entend régulièrement parler de ces caisses dans les familles. Elles sont variablement gérées. Il y a du plus respectueux au pire (regard et jugement sur le comportement des familles). L'Echevine de la famille de Namur me partageait récemment qu'une école fondamentale qui a une caisse de solidarité part du principe qu'ils interviennent pour les voyages scolaires 2x sur la scolarité. Mais après 2x, les parents ont quand même appris et compris la leçon, déclare cette école. On est sur le champ du il faut les éduquer, ils vont sûrement en profiter, cela veut dire qu'ils ne vont plus chercher ... On est dans de la charité. Il n'y a rien à faire : l'enseignement est obligatoire et c'est donc à lui de trouver la formule technique pour ne pas mettre les parents en situation de demandeurs ou de faire sentir l'enfant comme le mouton noir de la classe qui empêche



tout le monde de partir en voyage scolaire. Cela peut être en adaptant les allocations d'études en fonction de la réalité des coûts de la scolarité. On entend souvent des parents qui nous disent : tant pis, je préfère que l'on se saigne ou que l'on emprunte. Je ne vais pas commencer à aller demander. Souvent les gens sont déjà contraints à aller au CPAS.

Geneviève : Moi j'avais été demandé au CPAS pour l'internat et cela a été refusé alors que c'était pour une aide éducative. Je ne voulais pas m'en débarrasser.

C. Mahy : Les écoles ne sont pas conscientes de tout l'invisible que les parents mettent en place tant qu'ils peuvent, mais avec des échecs.

Geneviève : Quand j'ai inscrit mon dernier enfant dans la classe, on m'a demandé s'il faisait partie de la catégorie enfant précaire. Et pour moi, oui, il fait partie des enfants précaires. Mais pour eux, les enfants précaires sont des enfants qui viennent d'institutions. On ne parle pas de la même précarité. Je me suis dit enfin ils vont comprendre qu'il y a des enfants qui ont moins facile que d'autres.

Jérémy : Les élèves sont cruels entre eux. Tu es la cible, tu entends des réflexions, c'est à cause de toi. On parle beaucoup de la santé mentale des élèves. Ces élèves sont harcelés par les autres. L'amicale, ce n'est pas la bonne solution. Tu es mal perçu dans la classe, tu es considéré comme le clochard, celui qui n'a jamais d'argent. L'élève n'en peut rien. Et moi, cela m'a poussé à commettre des actes qui n'étaient pas bons car je ne voulais plus solliciter ma mère. Je savais qu'elle faisait ce qu'elle pouvait et elle ne pouvait pas plus. Moi aussi, je subissais une pression de l'école car il fallait tel et tel matériel que je ne pouvais pas payer. Et j'ai cherché la facilité. D'autres élèves peuvent prendre encore d'autres routes. Et c'est pour cela que je pense que l'égalité pour tous, c'est la solution. Par égalité, je veux dire gratuité : tout gratuit. L'école est obligatoire et on leur rajoute des frais qu'ils ne savent pas payer. Il y a beaucoup de parents qui feraient plutôt l'école à la maison. En primaire et secondaire, tu n'as pas le choix, tu n'aimes pas l'école et, en plus, tu dois acheter du matériel dont tu ne vas rien faire plus tard.

C. Mahy et Jérémy : La relégation et la stigmatisation, cela peut aller très vite par le silence, le fait de laisser de côté, c'est insidieux. Quand on est ado, on a besoin de s'affirmer. S'affirmer avec qui ? Avec le plus fort. C'est un moment trouble de la vie, âge où on se cherche. Ils doivent bouffer une énergie mentale dingue à essayer que cela ne se voit pas aux yeux des autres. Et à la maison, cela ne se passe pas bien non plus à l'adolescence avec les parents. Il n'y a aucun endroit où il est bien. On passe beaucoup plus de temps à l'école qu'à la maison. Donc si à l'école, c'est dur, c'est vraiment dur. C'est pour cela aussi qu'il y a des jeunes qui font du décrochage scolaire. Moi il y a un moment où je voulais plus aller à l'école, je séchais et j'attendais dehors.

Qu'avez-vous à dire à propos des allocations d'études ?

Lula : Que le formulaire papier soit distribué fin primaire et à chaque fin d'année en secondaire ! Il est aussi essentiel de délocaliser les permanences physiques et d'en mettre un peu partout pour aider les familles.

Geneviève : Attention à ne pas créer de bureau spécial aide aux pauvres comme les articles 27.

C. Mahy : ne pas traiter les demandes papier après les demandes en digital. Normalement, c'est traité de manière chronologique. Ils traitent d'abord le supérieur puis le secondaire. Il y a un décalage ennuyeux car les frais en secondaire sont en septembre. Il y a aussi un déficit de quantité de travailleurs pour les bourses.

Lula : Considérer le secondaire tout aussi prioritaire que le supérieur, traiter simultanément les deux et ne pas faire passer le supérieur avant. Bureaux délocalisés car il est très compliqué de compléter ces formulaires. Que le service des allocations d'études aille former les acteurs de 1^e ligne de l'aide à la jeunesse, des CPAS... Sur le terrain, nous constatons qu'il y a des directions d'écoles, des travailleurs sociaux qui ne sont pas au courant de l'existence de ces bourses d'études. Ils ne sont pas non plus outillés pour accompagner les familles dans les démarches.

Que pensez-vous de la proposition suivante de Stéphanie Degembe (conseillère à la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie) : des services sociaux pourraient être créés pour les écoles même si c'est un service social pour plusieurs écoles d'un même territoire ou alors on pourrait développer cette mission au sein des CPMS. Cela doit passer par un refinancement des structures à qui on demanderait de prendre en charge ce service social ou de créer de nouvelles structures. Un service social serait utile à beaucoup de niveaux. On le voit bien, au niveau de l'enseignement supérieur, ils conseillent et guident pour les aides financières, mais ils font aussi un accompagnement psychologique, de la guidance, de l'orientation.

C Mahy : Faut-il encore créer un service de plus ?

Lula : Les familles ne font pas appel aux CPMS et justement car la majorité des familles n'ont pas envie que les demandes de bourses d'études soient liées à l'école où est leur enfant. Elles craignent d'être stigmatisées et encore plus jugées qu'elles ne le sont déjà, que les autres parents soient au courant.

Christine Mahy partage le cas d'une des militantes du RWLP qui pensait que, si elle demandait la bourse d'études pour sa fille, automatiquement l'école allait être informée et comme sa fille était déjà cataloguée fille de pauvre, elle ne demandait pas la bourse d'études. On lui a expliqué que l'école n'allait pas être au courant.

Lula : Par rapport à l'attestation d'inscription à fournir, soit les parents font compléter le document directement par l'école soit ils demandent l'attestation d'inscription. Dans la majorité des cas, ils demandent l'attestation d'inscription sans expliquer pourquoi ils en ont besoin.

Réaction à la proposition de Stéphanie Degembe : C. Mahy : la question est multiple. Il y a un vrai problème de la digitalisation couplé au reste. Pour le moment, on est dans un bordel sociétal où il faudrait des agents d'aide à la digitalisation pour tout. Pour dire que la question se pose partout, il y a 3 semaines, nous avons rendez-vous avec une partie de la direction de B Post car celle-ci a été contactée par la Région wallonne pour voir si B Post ne deviendrait pas Mr et Mme accompagnateur pour n'importe qui dans les bureaux de poste pour tout ce qui concerne le digital. Il y a un bureau de poste dans chaque commune et, dans les grosses communes, il y a des antennes. Nous avons évoqué lors de cette réunion tous les problèmes rencontrés par le public au niveau de leurs relations avec l'administration et nous avons entre autres parlé de la bourse d'études. Tout le



monde est en train de dire qu'il manque des endroits proches des gens pour les aider dans leurs démarches administratives.

Soit la FWB se dit que les bourses d'études ont de l'importance et donc elle libère des moyens pour soutenir le public à introduire ses demandes de bourses : équipes mobiles, personnel supplémentaire pour traiter les dossiers et on fait savoir cela dans tous les services de 1^e ligne pour qu'ils en informent le public. Soit c'est cela et alors on a des agents dont c'est la mission unique et qui maîtrisent le sujet.

Soit c'est la délégation aux autres. Au cabinet, on nous dit que ce serait bien de former le personnel de 1^e ligne des AMO, des CPAS à accompagner le public pour introduire une bourse. C'est une option. Ce qui n'est pas très juste, c'est que, par délégation, on va donner à des services de 1^e ligne une mission qui, en principe, n'est pas la leur. Moi, je n'ai pas de problème à ce que ces services de 1^e ligne l'absorbent. Nous le faisons d'ailleurs déjà nous-mêmes de façon expérimentale. Nous rendant compte qu'il y a beaucoup de non-recours, on le révèle de plus en plus et on met notre numéro pour aider les personnes et il y a des associations vers qui on est allés la première année (AMO, CPAS...). Pour le moment, c'est très empirique et cela dépend de la bonne volonté des personnes. On essaie que cela s'étende.

Je pense que le service des allocations d'études de la FWB est peu sensible à la critique et très auto-protecteur : « Mais non, les gens comprennent. De toute façon, on peut faire ce qu'on veut, les gens n'écoutent pas. » Quand on a travaillé sur la simplification avec le service qui s'occupe de l'inscription en 1^e secondaire, il y avait beaucoup plus d'ouverture. Il y a un début d'ouverture en nous invitant à des réunions de simplification administrative, mais nous constatons tout de même que ce n'est pas un service très ouvert comparé à d'autres.

Ce serait normal que la FWB soit plus proactive et que cela rebondisse de chez eux durant la période d'introduction des demandes de bourses d'études. Il y a une permanence téléphonique mais qui est débordée et peu accessible en termes d'horaires : on reste 1h, plage de temps très limitée (seulement le matin). Alors que, pour les inscriptions en 1^e secondaire, ils sont ouverts toute la journée et le téléphone sonne sans arrêt et ils sont très fiers de ne laisser personne sur le carreau.

Le service des allocations d'études nous répond : « Mais si on répond, on n'attend pas... » Ce n'est pas vrai. Et quand tu es dans l'urgence pour aller chercher un document dans un service et que tu as besoin d'une réponse, tu ne peux pas attendre 1h au téléphone. Il manque quelque chose au niveau de la vision des droits des usagers dans ce service spécifique de l'administration, celui des allocations d'études.

Automatisation des droits : on a parlé du modèle en Flandre où ils ont lié le système des allocations d'études à celui des allocations familiales. Les personnes n'ont plus besoin de faire 15 démarches pour aller chercher des formulaires. Si les personnes bénéficient des allocations familiales majorées ou si elles ont le statut Bim, il y a octroi automatique des allocations d'études. Automatiser = gros budget sur la table pour le réaliser. Automatiser selon le même modèle que les allocations familiales avec un a priori de confiance. C'est tout de même le meilleur système. Payé à temps et à heure. On peut compter dessus. Cela fait partie de nos revendications.



Que pensez-vous que cela soit les CPMS qui assurent le suivi des parents pour les bourses d'études ?

C. Mahy : Si on n'est pas face à un CPMS qui a une proactivité positive vis-à-vis des familles, sans jugement ou si l'on est face à un CPMS qui n'intervient que quand l'enfant a un problème, ce genre de PMS n'est pas très bien perçu et est à éviter à tout prix par les familles. Les CPMS travaillent à géométrie variable selon les centres. Certains sont vraiment débordés. Il y a des approches plus individuelles, collectives, psychologisantes. Dire que cela ne devrait pas passer par les CPMS, c'est trop radical. Mais dire que cela doit passer par eux, cela ne va pas non plus. Cela peut être un service de 1^e ligne. Pourquoi pas ? Je trouve que la FWB pourrait au moins informer et former les services de 1^e ligne pour les demandes d'allocations d'études. En fait, ils donnent leur travail aux autres. Dans les CPAS, c'est très variable. Il y en qui prennent le temps, d'autres non... Des CPAS vont bien remplir ou non. De nouveau, cela dépend du contexte, ils sont débordés... Il faut reconnaître que cela prend beaucoup de temps et c'est compliqué d'accompagner en fonction de la situation de chacun.

Lula : par recommandé, c'est encore demander de l'argent. Jeune garçon demandeur d'asile sans parents avec une tutrice : qui complète ? Au bout d'une heure d'attente, j'ai eu quelqu'un de l'administration. Il devait fournir un courrier écrit attestant de son parcours et de la raison pour laquelle il n'a pas les papiers et du fait qu'il subvient seul à ses besoins et le tout signé par sa tutrice.

C. Mahy : Au niveau des chiffres de la FWB, le plus mauvais résultat c'est le service des allocations d'études qui enregistre le moins bon taux de réponses téléphoniques. Pourquoi ne pas ouvrir la ligne téléphonique toute la journée durant la période d'introduction des allocations d'études ? C'est essentiel pour réduire le non-recours au droit. Il y a beaucoup de parents qui laissent passer la date tant ils ont dû courir d'une administration à l'autre pour récolter les documents.

Lula : synthèse des postes coûteux :

Achat de l'ordi et d'internet. Cela coûte très cher au niveau des familles.

Matériel coûteux selon les options et besoin de faire des emprunts.

Voyages scolaires : humiliant de ne pas savoir payer. Ou alors voyages scolaires à la carte : trois formules différentes avec des prix différents.

Le coût des repas : maman de 5 enfants dont les 4 étaient en secondaire et coût de la mobilité. 180 euros x 4 plus les stages loin de l'école ou de la maison. Une des plus grosses dépenses : repas et transport.

Témoignage d'une maman dont l'école était au courant des problèmes financiers puisque les enfants avaient peu ou rien à manger le midi. Elle a dû aller à l'école et supplier pour que les enfants aient au moins un repas chaud à l'école.

Geneviève : Renouveler l'abonnement scolaire mensuel pour plusieurs enfants. Impossible de prendre un abonnement annuel car coût trop important. Je suis contente que le bus soit passé à 12 euros/an. Cela m'a libérée. Les gosses fraudent, ils ne sont pas bêtes, ils se débrouillent et puis c'est le risque de l'escalade.



C. Mahy : Problème pour les bourses d'études secondaires : ce dossier pêche car on est sur les allocations d'études pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement obligatoire dépend du Cabinet de Caroline Désir. Et les bourses d'études, elles, dépendent du Cabinet de Valérie Glatigny. On sent que c'est un problème car l'enseignement obligatoire est censé être gratuit. Le découpage institutionnel du pays couplé au découpage institutionnel du champ scolaire fait que tout est morcelé, divisé... On est avec deux ministres dont l'une qui a l'enseignement obligatoire et Glatigny a 9 matières dont l'enseignement supérieur, le sport, l'aide à la jeunesse... Pas moyen de les mettre toutes les deux autour de la table.

Revendications RWLP : Au minimum que les écoles respectent la loi, puis revoir le montant des allocations d'études dans le secondaire, que l'on facilite le plus possible et que l'on simplifie l'accessibilité tant que l'on n'a pas la gratuité scolaire. On ne veut pas retirer du discours le fait d'avoir une école gratuite.



Interview G. Françoise Gustin, assistante sociale au service aux étudiants - accompagnement social d'HELMo à Liège - 9 mars 2023

Pour commencer, je vais vous demander de présenter les missions de votre service.

L'HELMo a 9000 étudiants inscrits.

Cinq départements :

- Pédagogique
- Social
- Informatique et technique
- Economique et juridique
- Paramédical

Au niveau d'HELMo, la priorité est de se demander quels sont les frais qui ne sont pas pris en compte par d'autres services. C'est la notion d'aide résiduaire. Cela fait un peu ping pong et on se renvoie la balle par rapport au CPAS. Mais pour nous, c'est très clair : les CPAS s'occupent de tout ce qui est aide de vie et l'HELMo intervient pour les frais liés aux études.

La politique au niveau de l'HELMo au départ était de considérer qu'un étudiant qui avait droit à la bourse n'avait droit à rien d'autre. Parce que, pour nous la bourse était suffisante, il bénéficiait de la gratuité du minerval, de la gratuité des supports de cours et de la bourse d'études (calculée en fonction des revenus). La gratuité du minerval est automatique. S'ils ont la preuve qu'ils ont fait la demande de bourse, l'HELMo est directement informée, ils ne doivent rien déboursier pour le paiement du minerval. S'il a payé les 50 euros d'acompte, ceux-ci leur seront remboursés à posteriori.

Au départ, nous, au service social de l'HELMo, on n'aidait pas les étudiants boursiers et puis, il s'avère qu'avec les années, on a eu des étudiants qui nous disaient que la bourse d'études n'était pas suffisante pour certains frais et donc, en équipe on a essayé de pointer les différents frais qui n'étaient pas pris en compte par la bourse d'études. Et on s'est rendu compte que la bourse d'études n'était pas suffisante pour couvrir tous les frais d'études, comme pour acheter un ordinateur, payer son kot, pour un voyage à l'étranger dans le cadre de la formation de l'étudiant, et pour se rendre sur les lieux de stage. Comme nous proposons des études professionnalisantes, il y a de toute façon au moins un stage, voire plus comme pour les études d'infirmier-ère, sage-femme, instit... Et eux, plus les années avancent, plus le nombre de stages augmente.

Qu'en est-il de l'intervention pour le matériel dans le cadre d'étude d'instit primaire ou maternel (livre, bricolage...) ?

Dans ce cadre-là, il n'y a pas d'intervention pour les boursiers, car on estime que la bourse est destinée à cela principalement.



Qu'en est-il du cas d'un étudiant qui fait des études d'instituteur et qui kote ?

Il pourra obtenir une aide complémentaire à la bourse auprès de l'HELMo, parce qu'il est « koteur ». Une aide complémentaire est prévue également pour l'achat d'un PC (qui peut aller de 500 à 1000 euros en fonction du type d'étude de l'étudiant – PC plus performant pour un ingénieur ou informaticien par exemple). L'organisme procède à des calculs subtils pour permettre de prendre en considération le coût qu'occasionnent certains stages, certaines formations. Ce type d'aide complémentaire est tout nouveau de cette année. Nos subsides sociaux sont là pour soutenir les étudiants boursiers et tous les autres qui n'ont pas droit à la bourse.

L'HELMo accorde des aides financières aux étudiants dont les revenus dépassent les plafonds du SAE⁵ (plafonds majorés jusqu'à 20 %). Elle aide également les étudiants qui n'ont pas droit à la bourse parce qu'ils refont des études de même niveau, parce qu'il y a des revenus cadastraux trop élevés.

Est-ce que tous les services sociaux des hautes écoles et des universités ont décidé de procéder de la même manière ?

Non, ce que je te raconte ici est vraiment spécifique à l'HELMo de Liège. On a donc notre public d'étudiants boursiers et je t'ai expliqué en quoi consistaient les compléments d'aides. Et on a tous les autres où là ce sont des aides pour les frais liés aux études. On additionne tous les frais : matériel, équipement, réalisation d'un TFE, minerval... Tous ces frais-là sont additionnés et en fonction des revenus du ménage, ils ont un pourcentage (entre 80 et 100 %).

Et pour tout type d'étudiant, qu'il soit boursier ou pas, ou qu'il n'entre pas dans les conditions de notre aide soc, il existe aussi des aides ponctuelles :

- Par exemple : dans le cas d'un étudiant qui doit se rendre sur un lieu de stage loin de son domicile, l'HELMo peut intervenir dans les frais de l'abonnement SNCB, car cela rentre dans un cadre que l'étudiant ne pouvait pas prévoir en début d'année. Ce sont des frais non prévus en début d'année et pas le choix pour le lieu de stage, là le service social peut intervenir.
- Intervention possible dans le cas où l'étudiant doit voir un psychologue, sophrologue, un thérapeute quel qu'il soit ...
- Possibilité aussi d'activer une aide pour lever le pied au niveau de leur job d'étudiant (durant les sessions d'exams, le blocus, les stages...) – dans ce cas, l'aide peut être de 150 euros pour le mois (maximum de trois interventions par an).

Ces nouvelles aides ont été créées à la suite du Covid pour répondre à des demandes qui étaient récurrentes. En entretien, un étudiant me disait ne plus pouvoir payer les séances psy, cela contribue à son bien-être... Ces nouvelles aides ont pu être octroyées car les HE ont reçu des moyens supplémentaires. Cette mise à niveau est structurelle. On a eu aussi des subsides plus élevés pendant la T covid pour couvrir certaines dépenses bien spécifiques. Et là, nous devons justifier l'utilisation de ces subsides-là pour des postes bien précis. Par exemple : aides pour achat matériel, pour paiement séances psy, achat alimentation... Mais cela, ça a été vraiment le temps des confinements. Mais justement comme on a rencontré les étudiants pendant cette période-là qui était compliquée, cela

⁵ Service des Allocations d'Etudes.



nous a permis de découvrir les difficultés réelles du terrain et de pouvoir mettre en place des réponses structurelles.

Avant le confinement, on n'avait jamais imaginé qu'un étudiant avait besoin d'un ordinateur quelle que soit sa formation. Avant 2020, la possession d'un ordinateur ne nous apparaissait pas comme étant une priorité, c'était considéré comme un luxe. Mais, depuis le covid, cette acquisition est devenue une obligation. Et d'ailleurs, lors des journées d'information en début d'année, on leur dit maintenant qu'un PC c'est nécessaire dans la majorité des formations.

UFAPEC : Comme de plus en plus d'élèves du secondaire vont sortir avec un pc, vous n'aurez plus à intervenir pour l'achat d'un PC pour les études supérieures.

On sait tous qu'un PC a une durée de vie limitée. On n'interviendra alors plus en 1^e année mais plutôt en cours de formation. L'aide pour l'acquisition d'un PC est octroyée une fois sur le parcours scolaire dans le supérieur. L'aide complémentaire apportée est fondée sur notre pratique et sur ce que nous avons observé. L'aide complémentaire pour les frais de stage est toute nouvelle aussi et est en application depuis cette année. On se rendait compte que si on ouvrait cette boîte de pandore, les dépenses allaient exploser. Notre conseil social qui est notre instance décisionnelle nous a donné le feu vert. Et cette aide pour les stages est vraiment bien accueillie par les étudiants, car elle est très utile vu le coût qui augmente au niveau des frais de déplacement. Et on se rend compte que oui l'abonnement TEC à 12 euros, c'est une réelle opportunité, mais cela ne permet pas à tous de pouvoir se déplacer. Il y a aussi les questions des horaires si le stage se fait en hôpital, par exemple... Et pour les stages dans le secondaire professionnalisant, des étudiants doivent être présents très tôt dans des crèches ou des maisons de repos et les endroits de stage ne sont pas toujours proches de leur domicile ou excentrés par rapport au centre-ville.

Quelles sont les interventions possibles dans le cas d'un stage éloigné ?

- Soit l'intervention pour le coût de l'abonnement ;
- Soit 5 euros par jour pour les frais de carburant ;
- Soit 300 euros par mois dans le cas où l'étudiant doit trouver un logement près de son lieu de stage.

On a mis des forfaits pour ces aides liées aux stages car c'est trop aléatoire. Chaque fois que l'on met en place un nouveau critère d'aide, on doit faire des projections, on doit budgétiser.

A côté de l'aide financière, un autre type d'aide plus informatif est également proposé aux étudiants, principalement en début d'année, de façon individuelle et collective (sur le financement des études).

Les thèmes abordés sont variés :

- Bourses d'études
- Aides financières
- Job étudiant
- Aide CPAS



A partir de l'année prochaine, il y aura aussi une formation collective avec la possibilité de faire, par après, la démarche en groupe pour l'obtention d'une bourse. Nous organiserons des ateliers pour les BAC 1 afin de leur permettre de préparer la rentrée. Ils auront, entre autres, l'occasion d'introduire leur demande de bourse en ligne avec une assistante sociale. C'est important d'offrir cette possibilité car on se rend compte qu'il y en a beaucoup qui ne vont pas jusqu'au bout de la démarche, jusqu'à la validation de leur demande informatisée. En début d'année, ce n'est que cela, informer, informer...

L'HELMo est présente au SIEP en tant que service social, des flyers sont disponibles (pour les inscriptions) et nous sommes présentes lors des journées portes ouvertes.

Dès la rentrée, sont organisées des séances d'information sur le financement des études pour les étudiants, principalement, de BAC 1.

Services proposés par l'accompagnement social :

- Séances d'information
- Accompagnement pour remplir le formulaire de bourse ou introduire une demande d'aide financière auprès d'HELMo
- Tous les soutiens financiers d'HELMo : aides classiques et exceptionnelles
- On a aussi la casquette PMS : accompagnement psycho-social : ex : une étudiante qui apprend qu'elle est enceinte, un étudiant qui veut quitter le domicile familial, l'étudiant de plus de 25 ans qui n'a plus droit à ses allocations familiales, un problème de discrimination de genre, abandon d'études et démarches, fin des études et démarches à faire...Cela va dans tous les sens.
- - Logement d'urgence.

Le budget du Conseil social est une enveloppe « fermée » et ne peut absolument pas être dédiée au « pédagogique ». Cet argent est destiné aux étudiants de manière individuelle ou collective. On peut continuer à développer des aides et des projets au bénéfice des étudiants.

Qu'en est-il par rapport à la problématique du secondaire ? Quid de l'iniquité par rapport à la formation au soutien et à l'accompagnement entre le supérieur et le secondaire ?

Dans certaines formations professionnalisantes en secondaire, ils ont beaucoup de frais connexes qui sont à charge des familles. Eh oui, normalement l'enseignement est gratuit et oui normalement tous ces frais ne devraient pas être à charge des familles, mais dans la réalité ce n'est pas possible. Comme ce n'est pas possible, chez nous, dans le supérieur, les boursiers ne devraient normalement rien payer. Mais il y a tout de même certaines activités qui leur sont facturées et c'est la même chose pour le secondaire.

Il y a des familles qui ont les réflexes d'aller au CPAS, mais il y en a d'autres qui n'ont pas ces réflexes-là. Et ce sont les familles limites, familles modestes pour qui des frais scolaires, c'est vraiment compliqué. Il faut avoir une réflexion, surtout pour ces gens-là, des gens qui sont dans une situation limite. Des gens qui sont déjà au CPAS, ils sont suivis. Les gens qui sont à la limite n'oseront pas faire la démarche pour aller demander à l'école, faire valoir leurs droits.



On observe sur le terrain un manquement au niveau de l'information sur les bourses d'études secondaires. Faites-vous le même constat ?

Avant, les formulaires de bourse d'études étaient distribués en format papier aux écoles secondaires pour les donner à leurs élèves de rhéto. Bon nombre d'écoles faisaient un classement vertical estimant que leurs élèves n'en avaient pas besoin. Le nombre d'étudiants qui ne voyaient même pas ce formulaire, c'était impressionnant. Je ne suis même pas sûre que tous les agents PMS soient au courant de l'existence de ces bourses d'études en secondaire. On ne sait absolument pas comment les gens vivent et ce n'est donc pas du ressort d'une école primaire ou secondaire d'estimer si elles vont ou non donner l'information de l'existence de ces bourses d'études. J'observe que les enseignants des HE sont à mille lieues d'imaginer quel type d'étudiants ils ont en face d'eux. Ils n'envisagent pas qu'il y en a qui soient boursiers par exemple. La condition sociale réelle des étudiants ne correspond pas à ce que le monde enseignant peut percevoir. Il y a un monde de malentendus ; certaines familles rencontrent des difficultés financières qui ne sont pas visibles de l'extérieur. On peut déplorer que les écoles secondaires n'informent pas plus les familles au sujet des bourses d'études, même si les montants ne sont pas énormes. On doit tous travailler sur l'accès au droit.